Du 12 au 18 août 2024 - N° 4928

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE – (95e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



JDP

Le portrait du Journal du Palais

Étoile montante

Il est, depuis février, le nouveau Chef du Château de Courban en Côte-d'Or et vient d'être élu "Grand de Demain" par le célèbre guide culinaire Gault&Millau. Après un parcours dans quelques-unes des plus belles adresses de France, ce "Parisien pur-sang" s'est donné comme objectif de ramener l'Étoile Michelin à Courban. *Page 16*

Yonne : l'Œnobus reprend du service

Mis en place par l'office de tourisme auxerrois, le dispositif propose de découvrir autrement les villages viticoles icaunais. *Page 7*

Nièvre : l'EBE 58 met en pratique le droit à l'emploi

L'Entreprise à but d'emploi (EBE) de la Nièvre du Territoire zéro chômeurs de longue durée de Prémery expérimente avec succès la création d'emplois au service des hommes… et non l'inverse. *Page 6*

5 pages d'annonces légales
Lire les pages 9 à 13

Quel horizon économique pour le DFCO ?



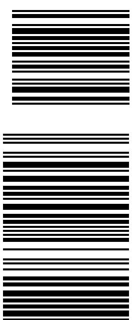
DFCO

À quelques jours du premier match de la saison qui opposera les dijonnais à Bourg-Péronas le 16 août au stade Gaston-Gérard, le président-propriétaire du DFCO, Pierre-Henri Deballon, fait le point sur la situation du club et la direction qu'il souhaite lui faire prendre. Entre rééquilibrages sportif et économique, le DFCO entre dans une phase de reconstruction, encore embourbé en National 1 (troisième division). « *Le club est, encore aujourd'hui, structuré pour jouer plus haut,* témoigne Pierre-Henri Deballon. *L'équation est intenable à long terme : mon premier engagement est d'assurer la pérennité du club, qu'il ne disparaisse pas. Il n'y a pas d'urgence. J'hérite en réalité d'une situation très positive sur les infrastructures, les difficultés sont surtout liées aux chocs externes* ». Covid, imbroglio autour des droits de diffusion du football professionnel, flambée des coûts, marché de plus en plus spéculatif… le DFCO a tout pris de plein fouet. *Page 4*

CPER 2023-2027 : 700 M€ pour les mobilités

Signé le 19 juin dernier, le protocole d'accord du volet mobilités du Contrat de plan État-Région 2023-2027 révèle un engagement financier de près de 700 M€ dont 62% dédiés aux transports ferroviaires, au fret fluvial et aux mobilités décarbonées. Les chantiers répondent aux priorités dans la Loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 et le Plan avenir transports de 2023, tout en répondant aux enjeux locaux sur le plan des transports routiers notamment dans la Nièvre, l'Yonne et le Doubs, comme l'a précisé le préfet de région Franck Robine. *Page 3*

Un été en France au Louvre-Lens. Page 14


R 28302 - 4928 - 2€

WWW.JOURNAL-DU-PALAIS.FR EST HABILITÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES POUR LES DÉPARTEMENTS DE LA CÔTE-D'OR ET DE L'YONNE

baromètre



Immobilier: La BFC, région la plus accessible

Au 1er semestre 2024, la BFC s'est démarquée des autres régions en restant quasi-stable en termes d'offres de biens mis en vente, selon le baromètre Guy Hocquet publié le 10 juillet dernier : -0.5% par rapport au 1er semestre 2023, alors que la tendance est nettement à la hausse pour l'ensemble du territoire (+7.2%). Les prix montrent une certaine stabilité à +1,3 % sur la période janvier-juin 2024 et avec une valeur moyenne de 1.762 €/m², la région BFC se place donc en 1ère position des régions les plus accessibles de France pour acheter un appartement ou une maison. À noter néanmoins que Dijon passe la barre des 3.000 €/m², bien au-delà des autres grandes villes de la région.



BFC : Baisse des demandeurs d'emploi de longue durée

En BFC, sur un trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus diminue de 0,5 % (–1,3 % sur un an, soit 86.260 personnes) tandis que celui des inscrits depuis moins d'un an progresse de 0,2 % (+2,0 % sur un an, soit 109.660 personnes). L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée par le nombre de jours où le demandeur d'emploi a été inscrit, de façon continue, en catégories A, B, C. Une sortie d'un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté. D'autres indicateurs, tel que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence.



En France, lait et beurre reprennent de la vigueur

En France, la production laitière a repris des couleurs depuis fin 2023, selon le Cniel (centre national interprofessionnel de l'économie laitière). Sur une base journalière, la collecte a ainsi progressé de 0,8% sur le 1er semestre 2024. Au plan international, la production laitière est actuellement peu dynamique dans les grands bassins exportateurs mondiaux. Les évolutions globales sur l'ensemble des douze derniers mois montrent une légère baisse aussi bien en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis que dans l'Union Européenne. En France, le prix du beurre industriel se trouve dans une phase ascendante, se situant actuellement au-dessus de 6.000 € la tonne, soit une progression de 35% depuis l'automne.

Depuis mai dernier, l'Auberge du Molveau a fait le pari (réussi) des circuits (très) courts, des vins de Bourgogne et d'une gastronomie accessible dans une commune d'une centaine d'habitants.


JDP

Damien Vynisales : son auberge démocratise le bon goût

Cussey-les-Forges

L'auberge du Molveau, installée dans une maison bourgeoise de Cussey-les-Forges (Côte-d'Or) inhabitée depuis quarante ans et qui a subi une restauration intégrale, c'est l'histoire de quatre associés : Jan et Pauline, deux néerlandais vivant dans la commune depuis plus de vingt ans, leurs amis casséens « historiques » Didier et Damien Vynisales, le père passionné de cuisine et le fils, revenu au bercail après une dizaine d'années dans le bâtiment et l'évènementiel sous le soleil de l'Hérault.

Le pari était fou : rouvrir dans ce village d'une centaine d'habitants un restaurant mais aussi un hôtel de six chambres. Trois mois après son ouverture, le « patron » est confiant : « *J'avais un peu peur de l'été mais l'auberge a bien démarré dès le départ* ». Les six chambres, toutes sur le thème du Parc national des Forêts sont déjà réservées pour l'hiver – notamment grâce aux chasseurs - et cet été, entre 80 et 90 % de la clientèle est belge ou néerlandaise. Une clientèle de passage qui s'écarte, via les chemins buissonniers, de l'autoroute des vacances, ou qui séjourne à la découverte du territoire : « *Trois mois après l'ouverture, je suis déjà en train de réfléchir à savoir comment nous pourrions pousser les murs* ».

100% LOCAL OU PRESQUE...

À la carte du restaurant : « *Au maximum du local mais toujours français* ». La viande provient de la Multiferme du Val située Val d'Esnoms, dans la Haute-Marne limitrophe ou du Carnésien d'Is-sur-Tille à 15 km, les légumes poussent chez le voisin Antoine Marmorat à Villemervry, les tisanes elles, viennent de l'Herberie de la Tille de la commune et les bières de la brasserie Lingone à Rivière-les-Fossés : « *Si tout le monde fonctionnait comme ça, le pays ne s'en porterait pas plus mal. Je tiens avant tout à faire quelque chose qui me ressemble. Je ne vendrais pas ce que je ne mangerais pas* ». Le local dans et devant les fourneaux, puisque le chef cuisinier, Nicolas Clerc, est originaire de Villemervry.

Côté tarif, le panier moyen oscille entre 20 et 70 € – le menu du midi (complet) est à 23 €, tout dépend beaucoup du vin. Car qui dit auberge en Bourgogne dit forcément vin. Un marché difficile : « *Quand j'ai vu les prix des bouteilles de bourgogne, je me suis demandé si je pourrais en vendre dans mon restaurant. J'ai finalement trouvé un négociant qui me permet de proposer des bons vins de Bourgogne. Aucune bouteille ne dépasse cinquante euros et aucune le tarif pratiqué directement chez le viticulteur* ». Les bouteilles, c'est évidemment dans la cave qu'elles dorment : les vins à la carte mais aussi des Grand Crus - Meursault, Pommard 1er Cru - une cave que Damien souhaite ouvrir aux vignerons pour des rencontres dégustation. Avis, donc, aux viticulteurs...

Antoine Gavory

décideurs

Ils bougent.

QUATRE ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE L'UB INTÈGRENT L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FRANCE. Matthieu Lett, Ewen Bodio, Raphaël Maurel et Michele Triestino sont nommés membres juniors de l'Institut Universitaire de France, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 2024. Au total, 27 enseignants-chercheurs de l'uB sont membres de l'IUF.


DR

Docteur de l'université de Lausanne et de l'université Paris Nanterre, **Matthieu Lett** est maître de conférences en histoire de l'art de la période moderne et co-responsable du département d'histoire de l'art et d'archéologie à l'université de Bourgogne. Spécialiste de la production artistique dans les cours princières européennes aux XVIIe et XVIIIe siècles, il a récemment publié une monographie consacrée au peintre René-Antoine Houasse (Paris, Arthena, 2020).


DR

Ingénieur diplômé de l'ENSIACET et docteur de l'Université de Nantes, **Ewen Bodio** est actuellement professeur des universités en chimie moléculaire. Directeur adjoint de l'ICMUB et responsable de la mention de master « Molecular Chemistry », il se consacre à la conception de molécules fluorescentes et à leurs applications médicales, que ce soit en imagerie pour le diagnostic de diverses maladies, ou en thérapie pour le suivi des chimiothérapies et la mise au point de traitements photo-activables.


DR

Raphaël Maurel est spécialiste de droit international public. Président du Réseau francophone de droit international et directeur général de l'Observatoire de l'Éthique Publique, il s'intéresse particulièrement au contentieux international, au droit international et européen du numérique et à l'émergence d'un droit international de l'éthique des affaires.


DR

Depuis le travail fondateur de Poincaré, on sait qu'on peut faire des prédictions (ou pas) sur le comportement au long terme d'un système qui évolue dans le temps par des considérations qui utilisent la topologie de l'espace sur lequel le système est défini. Les travaux de **Michele Triestino** reposent sur ce principe, appliqué à des systèmes qui ne suivent pas une direction du temps linéaire, mais qui sont définis par l'action d'un groupe.

À LA UNE

CPER 2023-2027 : près de 700 M€ engagés pour les mobilités

Bourgogne Franche-Comté. Signé le 19 juin dernier, le protocole d'accord du volet mobilités du Contrat de plan État-Région 2023-2027 révèle un engagement financier de près de 700 M€ dont 62% dédiés aux transports ferroviaires, au fret fluvial et aux mobilités décarbonées.

Bourgogne Franche-Comté

Clairement engagé en faveur de la décarbonation des transports, tant au quotidien que pour appuyer des secteurs économiques aussi divers que la logistique ou le tourisme par exemple : ainsi apparaît le volet mobilités du Contrat de plan État-Région (CPER) 2023-2027, qui, avec les investissements de l'État, de la région BFC, des collectivités et d'autres financeurs, engagera au total près de 700 M€ sur la période, dont deux tiers seront dédiés aux transports décarbonés : fluvial et portuaire pour 13%, 42% au ferroviaire et 6% au cyclable.

150 M€ POUR LE FERROVIAIRE

Particulièrement choyé, le réseau ferroviaire, qui apparaît comme la solution la plus adaptée à la typologie de la région BFC (qui compte plus de 3.000 km de lignes !), bénéficie d'une enveloppe de 150 M€ pour des investissements immédiats sur le réseau et « *imaginer de nouveaux services pour préparer l'avenir* ». Deux dossiers sont particulièrement à suivre : citons d'abord l'opportunité de développement de services express régionaux métropolitains (Serm), « *pour optimiser la desserte des pôles urbains de Dijon, Besançon et Belfort-Montbéliard* », tout en optimisant les possibilités de transport multimodal qui font actuellement défaut ; les usagers du Mobigo Besançon-Dijon, forcés de partager l'espace avec des vélos peuvent en témoigner... « *Désignée cheffe de file par la loi d'orientation des mobilités (Lom), la région Bourgogne-Franche-Comté souhaite simplifier les déplacements du quotidien, grâce à une chaîne de mobilité efficace afin de répondre aux besoins des voyageurs. Ce nouveau CPER, renforcé par la loi Lom, permettra par ailleurs d'accentuer le dialogue avec les différents niveaux de collectivités, dont les agglomérations urbaines grâce à un travail autour de ces services express régionaux métropolitains* », explique la présidente de la région BFC Marie-Guite Dufay dans le document de synthèse du volet mobilités du CPER. Autre dossier à enjeu, la VFCEA (voie ferrée centre Europe Atlantique), en Saône-et-Loire et dans la Nièvre, partie intégrante du plan fret « *comme une alternative de contournement du Grand Paris* », va faire l'objet d'une étude stratégique. La région va enfin s'engager aux côtés de SNCF réseau (voir JDP n°4926) dans des travaux de rénovation de lignes historiques (ligne des Horlogers, ligne des Hirondelles, Étoile de Paray). La mise en accessibilité des gares va, elle, mobiliser 95 M€ : « *en fin de programmation du CPER, les 33 gares nationales et régionales auront été rendues accessibles* » à tous les publics, promet encore Marie-Guite Dufay.

Le ferroviaire fret (avec en particulier des investissements pour le complexe de Gevrey-Perrigny en périphérie dijonnaise) ne sera pas en reste, avec 48 M€ engagés.

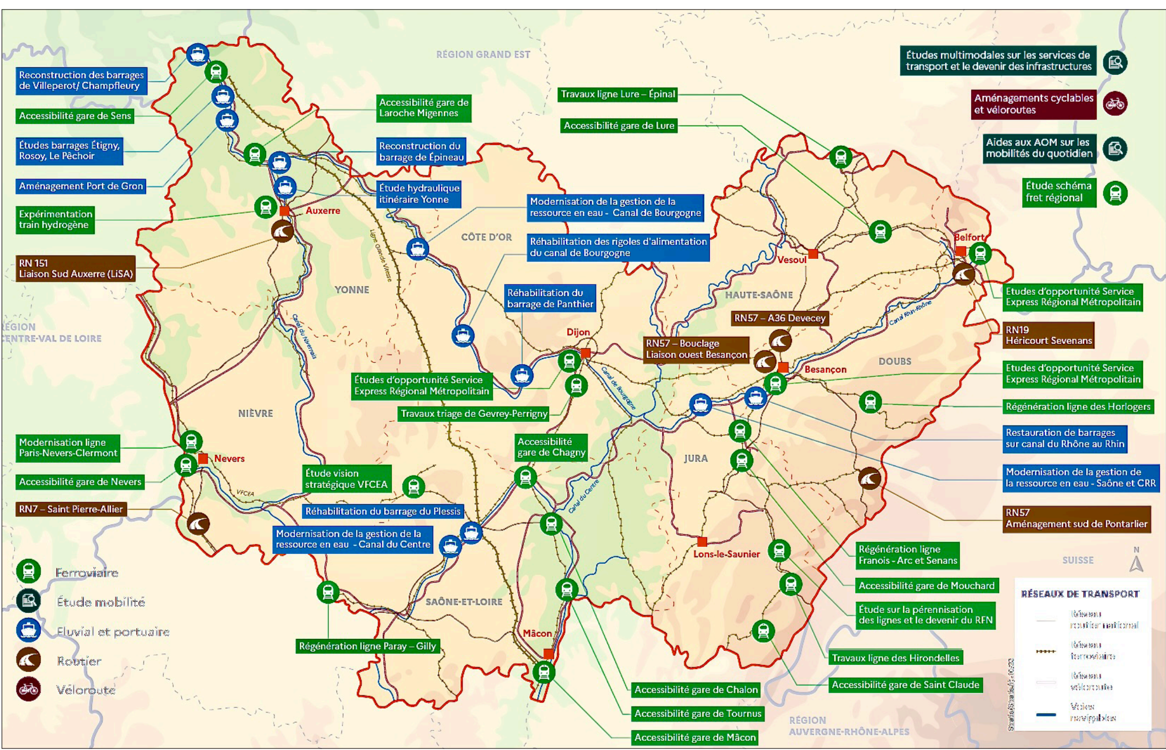
255 M€ POUR LE ROUTIER

Particulièrement attendu par l'interprofession régionale des travaux publics - son président Vincent Martin y a longuement fait allusion lors de sa conférence de presse annuelle (voir JDP n°4927), le réseau routier n'est pas en reste puisque différents chantiers vont mobiliser pas moins de 255 M€. (*lire ci-contre*).

90 M€ POUR LES VOIES D'EAU

La préfète Fabienne Buccio, coordinatrice de l'axe Rhône-Saône au titre du Contrat de plan interégional État-régions (CPIER) Rhône-Saône avait, par sa présence au technoport de Pagny en octobre 2023 aux côtés de son homologue de la région BFC Franck Robine, réaffirmé l'ambition de notre région de renforcer sa position majeure pour le transport fluvial sur l'axe nord-sud, entre les ports de la Mer du Nord et la Méditerranée. Une barge évitant la circulation de 200 camions, on en mesure l'intérêt pour la décarbonation de l'économie ; les voies d'eau étant également porteuses en termes d'activité touristique, il n'est pas étonnant de voir mobilisés 90 M€ au titre du renforcement de l'attractivité des ports, pour favoriser la compétitivité du transport fluvial ainsi que l'attractivité touristique des différentes voies d'eau. Plusieurs opérations d'envergure sont ainsi programmées dans le cadre de ce volet mobilités du CPER : modernisation de barrages de navigation sur l'Yonne et le Doubs ; consolidation des réserves en eau dans les barrages réservoirs du Canal de Bourgogne en Côte-d'Or et du Canal du Centre en Saône-et-Loire ; développement d'une plateforme multimodale sur le port de Gron dans l'Yonne... « *Le projet partagé de l'État et de la Région consiste ainsi à moderniser le réseau existant, développer de nouvelles solutions, favoriser les innovations intermodales pour renforcer la desserte de nos territoires*, conclut Marie-Guite Dufay. *Ces investissements s'inscrivent donc pleinement dans la stratégie de la région de bâtir un territoire plus résilient, plus durable, à la fois accessible et attractif.* »

Emmanuelle de Jesus



Les chantiers du volet mobilités du CPER 2023-2027 répondent aux priorités des mobilités décarbonées inscrites dans la Loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 et le Plan avenir transports de 2023, tout en répondant aux enjeux locaux sur le plan des transports routiers dans la Nièvre, l'Yonne et le Doubs. *Crédit : Région BFC/Préfecture de région BFC.*

Franck Robine, préfet de région : « L'État a répondu à toutes les demandes »

◆ ***Le Journal du Palais. Quel est l'esprit qui a guidé ce volet « mobilités » du CPER ?***

◆ **Franck Robine.** L'orientation fondamentale est celle donnée par Élisabeth Borne à l'appui du rapport du conseil d'orientation des infrastructures : alors que les CPER étaient majoritairement des instruments routiers, elle a souhaité que l'on négocie, avec les régions, tout ce qui peut organiser le transport multimodal et permettre au citoyen d'abandonner la voiture au profit d'autres modes de transport. Le volet routier a donc été considérablement réduit par rapport aux contrats de plan précédents, au regard de ce que l'on investit sur le ferroviaire et les mobilités actives. Malgré tout la BFC demeure une région rurale, où le rôle de l'automobile est encore une nécessité, et on en a tenu compte en mettant un volet d'investissement routier qui demeure important, notamment réclamé par les élus locaux. Je pense qu'on a réussi à marquer l'inflexion majeure, avec plus de 60% d'investissements sur le ferroviaire ou les mobilités douces et en même temps je crois pouvoir dire que l'État a répondu à toutes les demandes en termes d'aménagements routiers : la Lisa ; le bouclage du contournement de Besançon ; les aménagements sur la RN 19 Héricourt/Sevenans, sur la partie Territoire de Belfort qui permet de terminer 4 km mis à 2 x 2 voies pour une meilleure desserte de Belfort ; l'achèvement des 2 x 2 voies de la RN7 (avec un surcoût à répartir de 14 M€) ; l'aménagement du sud de Pontarlier, essentiel pour les frontaliers, attendu depuis plus d'une dizaine d'année.

◆ ***Le volet fluvial est aussi très important.***

◆ Deux instruments sont mobilisés : le volet propre à la BFC que j'ai négocié ; et ce qui est fait dans le CPIER négocié lui par la préfète Aura. On parle là de l'axe Rhône-Saône qui est fondamental pour conforter Marseille-Lyon et créer une sorte d'autoroute du fret fluvial. Nous avons fait le point sur les travaux en cours : 8M€ sont consacrés aux ports de BFC dans le CPIER Rhône-Saône 2023-2027 pour la modernisation des capacité de traitement de la plateforme de Pagny, la création d'un hub trimodal sur le port de Chalon/Saône et la modernisation de la plateforme de Mâcon. Outre l'importance économique (5 Mt de marchandises en vrac ont été transportées par bateaux sur le bassin Rhône-Saône en 2023 et plus de 60 000 conteneurs, la Saône représentant environ 1/3 du trafic), cela renforce Marseille vis-à-vis notamment de la concurrence de Gênes, choisi par la Chine pour en faire son débouché européen de la nouvelle route de la Soie.

◆ ***Ce CPER marque enfin une volonté très forte d'ouverture de la région.***

◆ Cette région qui est pourtant très ouverte, sur l'Allemagne, sur la Suisse et le nord de l'Europe mais aussi le sud ne se vit pas encore comme telle : cela sera facilité par la RCEA (Route centre Europe-Atlantique) et la VFCEA (Voie ferrée centre Europe-Atlantique). Je voudrais insister car c'est porteur de développement économique : ces aménagements sont, à mon sens, ce qui va le plus profondément changer la région dans les prochaines années. L'union européenne a d'ailleurs classé la VFCEA comme corridor européen, c'est-à-dire comme axe majeur pour le fret, qui relie l'ouest de l'Europe avec le centre. C'est la promesse qu'on va investir massivement sur cet axe. Et j'ai reçu un mandat pour faire les derniers aménagements de la RCEA qui la mettront totalement en sécurité à 2 x 2 voies.

ENTREPRISES

DFCO : une reconstruction sportive et financière

Côte-d'Or. À quelques jours du premier match de la saison qui opposera les Dijonnais à Bourg-Péronas le 16 août au stade Gaston-Gérard, le président-propriétaire du DFCO, Pierre-Henri Deballon, fait le point sur la situation du club et la direction qu'il souhaite lui faire prendre.



Quatre ans : c'est le temps qu'il a fallu au DFCO pour dégringoler de la première division française (Ligue 1) à la troisième (National 1). « *Le club est, encore aujourd'hui, structuré pour jouer plus haut,* témoigne Pierre-Henri Deballon, fondateur de la startup dijonnaise Weezevent et président du DFCO depuis début juillet. *L'équation est intenable à long terme : mon premier engagement est d'assurer la pérennité du club, qu'il ne disparaisse pas. Il n'y a pas d'urgence. J'hérite en réalité d'une situation très positive sur les infrastructures, les difficultés sont surtout liées aux chocs externes* ». Covid, imbroglio autour des droits de diffusion du football professionnel, flambée des coûts, marché de plus en plus spéculatif... le DFCO a tout pris de plein fouet. Car si le club génère un peu plus de 12 M€ de chiffre d'affaires, il perd chaque année 5 M€ d'exploitation à cause notamment de la disparition des droits TV en National (un manque à gagner de plus de 8 M€), des infrastructures coûteuses et de certains problèmes structurels. « *En reprenant le club, j'ai observé un gros défaut – qui est d'ailleurs plutôt inhérent au monde du football : celui de prendre des recettes exceptionnelles et de les transformer en fixe,* explique le nouveau président. *On ne peut pas tout miser sur la vente d'un joueur pour rentrer dans les clous. Je crois en la création de valeur et je souhaite mettre en place un modèle sain : on gagne un euro, on dépense un euro, pas plus* ». En véritable entrepreneur, Pierre-Henri Deballon entend bien restructurer le DFCO pour lui garantir un avenir. « *Mon rôle est de donner une vision et de prendre des décisions,* résume-t-il. *Des choix forts et difficiles devront être pris pour la survie du projet, notamment pour la section féminine qui peine à attirer et qui est déficitaire d'environ 750.000 € par an. On travaille pour trouver des partenaires et que les collectivités participent ; c'est un vrai chantier de fond mais on n'a pas le luxe de tout faire* ». La question se pose aussi pour les ressources humaines ; les effectifs seront peut-être trop denses pour permettre la bonne santé financière du club. « *Sur les trois prochaines années, c'est ok,* rassure Pierre-Henri Deballon, *mais je préfère anticiper et prendre des décisions difficiles plutôt que d'être dans une situation intenable comme on l'a vu récemment à Bordeaux ou à Sochaux. J'investis personnellement, la ville participe aussi et nous avons encore des joueurs avec une bonne valeur marchande. L'objectif* (pour l'équipe masculine, Ndlr) *est de remonter en Ligue 2 dans les trois ans ; c'est un objectif ambitieux mais lucide. Au-delà, on devra repenser notre stratégie* ».



L'équipe féminine du DFCO - en proie aux difficultés financières -, entraînée depuis 2022 par Sébastien Joseph, s'est, elle, maintenue en première division et fera son retour dans l'élite du football féminin français le 21 septembre face à Strasbourg. *Crédit : DFCO*



Le 11 dijonnais aligné par Baptiste Ridira le 26 juillet par affronter le FC Sochaux. en match amical. Victoire 3 buts à 2. *Crédit : DFCO.*

NOUVEAU PARADIGME SPORTIF

« *Nous ne sommes pas dans une logique de tout miser sur une année pour remonter coûte que coûte,* rappelle Pierre-Henri Deballon. *On construit un collectif : mon projet s'inscrit sur le temps long* ». L'arrivée de Baptiste Ridira à la tête de l'équipe première en est le symbole : « *J'étais plutôt dans une logique de continuité,* concède le président, *mais finalement c'est une bonne chose. Cela m'a permis de mettre ma patte et d'assumer une logique de pari. On va chercher dans les divisions du dessous des personnes qui ont faim et qui voient les difficultés comme des challenges à surmonter* ». Le DFCO entend ainsi s'appuyer sur le vivier local et faire confiance à des noms moins ronflants, davantage concernés par le projet du club. « *On veut des joueurs qui ont envie,* insiste Pierre-Henri Deballon. *Nous avons fait quelques analyses et nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait pas de corrélation forte entre joueur beaucoup payé et joueur performant. La priorité c'est l'équipe, pas les joueurs. Ceux qui ne veulent pas se battre doivent trouver un projet qui leur corresponde ; ici, il faut revenir à une forme d'humilité. Aujourd'hui j'observe un bon état d'esprit et de bonnes vibrations. Je compare souvent le monde du sport à celui de l'entreprise : on perdra des matchs comme on perd parfois des appels d'offre, mais il faut tout donner. Quand on mouille le maillot, quand on se bat sur le terrain, ça finit par payer. Les supporters veulent voir des joueurs qui se donnent à fond pour leurs couleurs, et auxquels ils peuvent s'identifier* ».

Killian Roblot

Saône-et-Loire. **Après une carrière de comédienne, Chloé Pimont est aujourd'hui la seule en Bourgogne à exploiter la laine de la naissance des agneaux à la chaussette. Un projet qui file droit grâce à l'épargne citoyenne, mise en place par la foncière agricole et solidaire Fermes en vie.**

Dans le Morvan, de la scène... à la laine

Monthelon

Comédienne à Paris, mordue de tricot, Chloé Pimont découvre le Morvan et rencontre l'amour dans une ferme, puis la propriétaire d'un musée de la laine et décide d'élever des brebis. Alors que la sécheresse l'oblige à quitter sa ferme, parviendra t-elle à réaliser son rêve ?...

De cette histoire en quatre lignes, Hollywood aurait fait un film de Noël climato-fervent. Chloé, elle, en a fait un projet économique. Arrivée en 2012, elle rencontre alors le père de ses enfants, propriétaire fermier, se forme au filage et s'installe avec une trentaine de brebis sur une exploitation de 20 ha, hors des réseaux d'eau. Une indépendance hydrique qui devient vite un isolement avec la sécheresse et l'oblige à déménager son exploitation : « *J'ai mis quatre ans à trouver la ferme des cheminots. Je voulais louer, puis le propriétaire a voulu vendre. Et je ne pouvais pas acheter* ».

C'est sur les réseaux sociaux qu'elle découvre FEVE (Fermes en vie), une foncière solidaire qui aide les porteurs de projets agricoles à financer l'acquisition de leur ferme via un mécanisme de location avec option d'achat, le tout financé par l'épargne citoyenne. Fin octobre 2023, elle les contacte et obtient leur soutien. Début avril 2024, après quatre ans de quête, elle s'installe à la bien nommée Ferme des Cheminots (cheminot désignant un ouvrier parcourant les chemins pour trouver du travail) sur la commune de Monthelon, avec une vente à terme sur le bâti.

PROJET AGRI-ÉCOLOGIQUE

Aujourd'hui, Chloé Pimont ne joue plus. Elle élève 160 brebis, vend de la viande d'agneau et exploite la laine... le tout, en France : lavage (chez le seul laveur sur le plateau du Gévaudan), filature (dans la Creuse, berceau survivant de la filature) et tricotage à façon dans le Tarn (fabrication de chaussettes, gants, pelotes et semelles). Elle exploite également le lait transformé en savons saponifiés à froid. Même si la laine reste une activité confidentielle dans le Morvan, l'activité génère à elle seule pour Chloé un chiffre d'affaires de 50.000 €. Après la création d'un collectif de lainières (Morvanlaine) dont Chloé fait partie, le Parc Régional du Morvan a annoncé en novembre dernier vouloir relancer une réflexion sur la valorisation de la filière. Une filière française presqu'exclusivement exportée en Chine jusqu'à la crise de la Covid en 2020 qui a vu l'arrêt brutal des exportations (qui n'ont jamais repris depuis) et une flambée des cours (+ 42%).

Afin d'atteindre une autonomie alimentaire, Chloé aspire à produire son propre foin et méteil sur cinq à six ha. Ce projet lui permettra de réduire sa dépendance aux fournisseurs extérieurs et d'assurer une alimentation de qualité pour ses animaux tout en respectant les principes de l'agroécologie. De plus, pour améliorer le bien-être de ses moutons, Chloé prévoit de planter des arbres dans les haies existantes, offrant ainsi de l'ombre et un abri à la biodiversité. Cette initiative contribuera également à la santé des sols et à la préservation de la biodiversité locale.



Dans le Morvan, Chloé Pimont a créé une activité économique avec son troupeau ovin grâce à une communauté de financeurs réunis par la foncière agricole et solidaire Ferme en Vie qui permet la réalisation de projets agricoles sans endettement insupportable. *Crédit : Michelle Perrault / Fermes en Vie.*

C'EST FINI LA COMÉDIE !

Actuellement en agriculture conventionnelle, la ferme entame donc une conversion vers l'agriculture biologique, un processus de deux ans qui permettra d'obtenir à nouveau le label bio. Ce changement reflète l'engagement fort de Chloé envers des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement. Ainsi, la Ferme des Cheminots incarnera un modèle de transition réussie vers une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et innovante dans ses pratiques.

Quant à sa carrière artistique, Chloé estime avoir fait ce qu'elle avait à faire : « *J'ai vécu dix belles années de comédienne. Aujourd'hui c'est un métier qui ne me manque pas.* » Son avenir ne se projette plus à travers la lecture des scenarii mais à travers le développement de son entreprise : « *Je voudrais atteindre 200 mères reproductrices. Je viens aussi de faire venir un nouveau troupeau de couleur noire pour proposer autre chose que de l'écru* » et file désormais le parfait amour avec son quotidien d'agricultrice : « *Dès que je suis avec mes moutons, je me dis que je ne me suis pas trompée !* »

Antoine Gavory

Côte-d'Or. **Le leader mondial du transport et de la logistique abandonne son entrepôt de 700 m² à Châtenoy-le-Royal (71) pour répondre à des volumes d'activité en hausse.**

DHL Express : un nouveau site de 2.000 m² à Beaune

Beaune

Huit millions d'euros : c'est la somme investie par DHL Express dans sa nouvelle agence beaunoise, sortie de terre pour répondre à une augmentation des flux. En 2023, l'entreprise a traité en Bourgogne-Franche-Comté des volumes en hausse de 13% par rapport à 2019 – année de référence avant Covid -, dont +30% pour son agence de Beaune, « *un site moteur pour la région* », précise DHL Express dans un communiqué. « *Grâce à cet investissement, nous pouvons non seulement améliorer la qualité du service offert à nos clients, mais aussi les conditions de travail de nos équipes* (21 collaborateurs, Ndlr), explique Thierry Maurin, responsable du site de Beaune. *C'est un véritable plus qui va nous permettre de traiter efficacement les flux de marchandises qui sont en plein essor dans la région, tant à l'import qu'à l'export* ».

Cette nouvelle agence à la pointe de la technologie est en effet dotée d'équipements haute performance, dont une machine de tri automatisé, modulable et extensible, capable de traiter jusqu'à 3.000 colis par heure – contre 3.000 colis par jour dans l'ancien site. Pour l'heure, la plateforme de Beaune, opérationnelle depuis le 8 juillet, gère le tri, la distribution et les enlèvements des colis de la Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or – soit actuellement 1.300 pièces à l'import et 1.200 pièces à l'export par jour pour des clients notamment issus des secteurs vinicoles, textiles et bancaires.



DHL EXPRESS

UN INVESTISSEMENT ÉCO-RESPONSABLE

Au-delà du gain d'efficacité et de place, ce nouveau site est également doté « *d'installations étudiées pour réduire son impact sur l'environnement et bénéficie de la certification interne "GoGreen Carbon Neutral 3" avec des lumières 100% LED, la gestion et l'optimisation de l'énergie des bureaux et du système de tri des colis, la réutilisation de l'eau de pluie...* » argue l'entreprise. Le bâtiment est également équipé de panneaux photovoltaïques pour son autoconsommation. « *Le site est également engagé dans la réduction de l'empreinte carbone du transport des colis. L'agence livre notamment le centre-ville de Beaune avec des véhicules zéro émission grâce à son partenariat avec "Toutenvélo". De plus, l'agence électrifie sa flotte d'utilitaires : dès mars 2025, 90% de ses véhicules seront électriques.* » Au niveau national, DHL Express vise 50% de véhicules électriques à la fin 2024 et 90% d'ici à 2027.

Killian Roblot

Région BFC

en bref

L'OFFRE DE REPRISE DE METALLIANCE (71) ACCEPTÉE. Le tribunal de commerce de Dijon a approuvé, mercredi 31 juillet, l'offre de reprise du chaudronnier Metalliance installé à Saint-Vallier et Génevelard (71), portée par Steve Filipov et son consortium de partenaires industriels (Corail-SM, constituée par le fonds d'investissement américain Coral Reef capital et le fonds Sandton Capital Partners). L'offre prévoit la sauvegarde de 145 emplois qualifiés (sur 170) et un investissement de 10 M€. « *C'est avec une immense satisfaction que nous avons pris connaissance de la décision du tribunal de commerce. Le tribunal a reconnu l'ambition de notre projet pour Metalliance. Cette décision constitue une excellente nouvelle pour l'entreprise et ses employés* » a déclaré Steve Filipov. L'offre de reprise déposée le 17 juin dernier au greffe du tribunal de commerce précisait les partenaires industriels pressentis pour la poursuite de l'activité (Novium, Mining equipment et Blyyd sous réserve d'accords restant à finaliser), ainsi que le prix de cession (1 M€) ventilé comme suit : 900.0000 € pour l'ensemble du stock ; 50.000 € pour l'ensemble des actifs corporels ; 50.000 € pour l'ensemble des actifs incorporels. L'offre se décomposerait en deux nouvelles entités (NewCo) qui se chargeraient respectivement des activités de tunnelier et de mobilité décarbonée de Metalliance. Cette décision soulève une grande inquiétude chez les salariés de Gaussin (Haute-Saône), dont Metalliance était la filiale, qui dénonçaient devant le tribunal un possible « *vol* » de leur savoir-faire.

EBE 58 : De l'emploi au service des hommes (et pas l'inverse)

Nièvre. Le 11 juillet dernier, l'Entreprise à But d'Emploi (EBE 58) du dispositif Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) de Prémery et la Banque des territoires ont signé une convention qui permet à l'association de bénéficier de 150.000€ de prêt. L'occasion de mieux connaître ce modèle innovant de création d'emploi.



À leur départ en 2002 après 128 ans de présence industrielle à Prémery, les établissements Lambiotte ont laissé, localement, des traces : une des friches les plus polluées de France (dont le démantèlement aura coûté 11 M€) et un taux de chômage de 21%. Vingt ans plus tard, Prémery fait figure de modèle de résilience sociale et d'innovation grâce à un principe « de bon sens » : « *L'Établissement à but d'emploi 58 ne propose pas du travail, mais de l'emploi. Nous ne sommes pas dans l'insertion mais dans l'humain. Quand aucun emploi n'est adapté aux personnes au chômage, nous créons l'emploi qui leur correspond* », explique sa directrice Marie-Laure Brunet.

Créée en 2017 sous forme associative, EBE58 a en effet pour objectif de créer des emplois grâce aux compétences des personnes volontaires, privées d'emplois de longue durée et habitant le territoire depuis plus de six mois. A ce jour, 104 salariés sont à l'œuvre dans l'EBE58, en CDI et à temps choisi.

Le cœur de l'activité est une ressourcerie, un espace de vente d'objets d'occasion et de meubles. Autour, gravitent divers ateliers : réparation de vélos et d'électroménager, maraîchage bio, réparation de matériel de jardinage et de meubles, affouages, conciergerie, menuiserie et atelier numérique avec imprimante 3D. Depuis 2023, une manufacture d'objets pour collectivités et entreprises soutenue par un cabinet de design est animée par un lauréat de l'École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art de Paris.

L'EBE 58 possède même sa boutique en ligne et un service de livraison. Pour ses résultats, l'expérimentation nivernaise se hisse en tête du classement national.

UN MODÈLE FIABLE MAIS QUI PEINE À CONVAINCRE

Derrière ce modèle économique figure aussi un autre modèle social : « *Le premier objectif de l'entreprise n'est pas la rentabilité mais l'activité et le bien-être humain. Si un menuisier vient, nous créons une menuiserie. Si dans deux ans il veut aller au maraîchage, il est libre d'y aller. S'il veut travailler à mi-temps, il le peut. Nous laissons le champ libre aux salariés. Tout ce que nous demandons c'est que chacun respecte ce sur quoi il s'engage* ». Si 75 territoires font aujourd'hui partie de l'expérimentation, la baisse de l'accompagnement de l'État fin 2023 a soulevé des inquiétudes. Un désengagement que Patrick Valentin,, créateur du modèle des TZCLD, dénonçait en février dernier dans les colonnes de Ouest-France : « *Lors de sa campagne électorale, en 2017, Emmanuel Macron s'est montré très intéressé par nos idées. Maintenant, ce n'est plus le cas. Et nous sommes très inquiets. Nous avons des propositions à faire mais l'État ne cesse de nous décourager alors qu'il y a des possibilités de développement* ».

Un développement dans lequel semblent en tous cas croire la Banque des Territoires, le Crédit Agricole Centre-Val de Loire et Bourgogne Active, la commune de Prémery, la communauté de communes les Bertranges, le Conseil départemental de la Nièvre, la région Bourgogne Franche-Comté, qui tous ensemble, viennent d'apporter 1.391.950 € dans la création d'une nouvelle filière : l'isolation écologique de bâtiments utilisant des matériaux de réemploi et de la paille. Le premier chantier de réaménagement et de rénovation thermique concernera le bâtiment principal (2.500 m²) du site. Un soutien célébré le 11 juillet dernier par la signature d'une convention entre Cédric Aymonier, directeur territorial de la Banque des Territoires - qui apporte 150.000 € sous forme de prêt subordonné d'une durée de sept ans - et Jacques d'Harcourt, président de l'EBE 58, à l'occasion de la pose de la 1e botte de paille.

Antoine Gavory



Le maraîchage biologique est un des secteurs d'activité de l'EBE 58. *Crédit : JDP.*



Jacques d'Harcourt, président de l'EBE 58 (*à gauche*) et Cédric Aymonier, directeur territorial de la Banque des Territoires, entourent Marie-Laure Brunet, directrice de l'EBE 58. *Crédit : Caisse des dépôts.*

Patrick Valentin : « Aujourd'hui, on ne fait pas suffisamment pour l'emploi »

En 1975, Patrick Valentin quitte l'industrie avec une idée en tête : inscrire le droit à l'emploi dans la loi avec le dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD). Cinquante ans plus tard, son créateur reste inquiet quant à son devenir et souligne notamment un désintérêt des pouvoirs publics.

◆ ***Le Journal du Palais : Qu'est-ce que le droit à l'emploi ?***

◆ **Patrick Valentin** : Le concept est simple. Plutôt que de penser en termes de postes, nous avons pensé en termes de droit à l'emploi. Plutôt que de former des personnes à des activités, nous créons l'activité qui correspond à leur qualification. Dès 1975, nous avons compris que les ouvriers les moins qualifiés allaient être laissés de côté. Mais nous avons deux handicaps : le cadre rigide du Code du travail et le capitalisme qui génère ses idéologues, et ses pragmatismes.

◆ ***Il a fallu 26 ans pour faire naître ce dispositif. Pourquoi tant de temps ?***

◆ Il a fallu convaincre les politiques et les acteurs économiques d'oublier un peu le cadre traditionnel du code du travail et de penser autrement l'économie. Sur ce travail Laurent Grandguillaume (ancien député de Côte-d'Or) et Michel de Vivrille (vice-président de l'association Territoires zéro chômeurs de longue durée) ont été essentiels dans la rédaction de la loi promulguée en février 2016, en parlant d'expérimentation.

◆ ***Quel est le devenir des TZCLD ?***

◆ Aujourd'hui il faut sortir du piège de l'expérimentation. Convaincre qu'il s'agit d'un véritable modèle économique entre le salariat et le travail indépendant ; il ne faut pas que l'on attende encore 30 ans avant de redécouvrir ce concept qui fonctionne. Aujourd'hui, on ne fait pas suffisamment pour l'emploi. Dire que l'on est en plein emploi dès lors que l'on atteint 5% de chômage, c'est oublier que derrière ce sont deux millions de personnes qui veulent travailler.

Franche-Comté. **HyDATA, un générateur d'alimentation électrique de secours à hydrogène est le fruit d'une collaboration entre l'Université de Franche-Comté, H2SYS, MAHYTEC, TRINAPS et le datacenter Extendo. Des partenaires sont à présent recherchés pour la phase industrielle.**

Une alimentation de secours décarbonée pour préserver les data centers de la panne



Les centres de données (datacenters) et les systèmes d'information et de communication jouent un rôle de plus en plus important dans nos vies, et occupent une part grandissante de la consommation d'électricité. Ils sont aussi sensibles aux pannes électriques, rendant vulnérables leurs clients (dernier incident en date : AP-HP Hôpitaux de Paris, le 5 août dernier). Plus de la moitié (55 %) des opérateurs ayant répondu à l'enquête de 2023 de l'Uptime Institute (regroupement d'entreprises ayant pour objectif l'optimisation des data centers, Ndlr), déclarent avoir subi une panne au cours des trois dernières années ; ils étaient 60 % en 2022 et 69 % en 2021. Or en cas de panne, ce sont généralement des générateurs de secours fonctionnant au disel qui sont utilisés, générant d'immenses quantités de gaz à effets de serre.

REMPLACER LE DIESEL PAR L'HYDROGÈNE

Sécuriser le fonctionnement de ces data centers de manière durable, c'est l'objectif du projet HyDATA, financé par BPI France et la région Bourgogne Franche-Comté et soutenu par le Pôle Véhicule du Futur. HyDTATA vise en effet à contribuer à la réduction de ces émissions en remplaçant les générateurs diesel de secours utilisés dans les centres de données par une solution bas carbone, sans émission de particules et silencieuse basée sur l'hydrogène. Une pile à hydrogène peut en effet remplacer ces générateurs diesel et ne produire que de l'eau en fonctionnement.

ESSAI CONFIRMÉ

Après une première phase de validation de concept en 2021, les partenaires d'HyDATA ont réalisé un nouveau démonstrateur permettant d'alimenter, de façon autonome jusqu'à 48 heures, plusieurs baies de serveurs informatiques. Ce démonstrateur, d'une plus grande puissance et capacité de stockage, et avec un temps de reprise ramené à zéro, repose sur une architecture modulaire et conteneurisée, implantable à l'extérieur. Les essais réalisés ont permis de confirmer les performances de cette solution assurant, dans le respect de l'ensemble des normes en vigueur et de façon autonome, la continuité d'alimentation des serveurs sans impact sur leur fonctionnement en cas de perte du réseau électrique. La conception et la réalisation de ce second démonstrateur s'appuient sur les expertises combinées de H2Sys (concepteur et fabricant de générateurs à hydrogène), de Mahytec (fabricant de réservoirs de stockage d'hydrogène et de systèmes de production et distribution d'hydrogène), de Trinaps (opérateur télécom fondateur et exploitant du datacenter Extendo) à Belfort, et de l'Université de Franche-Comté à travers les laboratoires FEMTO-ST et FCLAB. « *HyDATA marque un changement dans la décarbonation des datacenters, avec l'intégration de l'hydrogène comme alimentation électrique propre. Une innovation de rupture qui est en continuité avec les choix d'éco-conception dans notre datacenter Extendo, créé pour optimiser l'énergie consommée par les infrastructures numériques de nos clients tout en garantissant une sécurité élevée avec les certifications ISO27001 et HDS (Hébergeur de Données de Santé)* », se félicite Fabien Hazebroucq, associé et directeur des fonctions support de Trinaps. HyDATA est à présent opérationnel pour entamer sereinement la phase de l'industrialisation, estime Robin Roche, coordinateur du projet : « *Nous avons montré qu'un ensemble de PME et universités d'une même région peut réaliser des projets contribuant à répondre au défi sociétal qu'est l'augmentation des impacts du numérique. Les démonstrateurs permettent de montrer l'intérêt et les performances de la solution en vue d'un passage à l'échelle et d'envisager des suites industrielles à ce projet.* »



« Avec notre savoir-faire historique de près de 25 ans dans le domaine de l'hydrogène-énergie, avec nos partenaires industriels régionaux et le soutien de tout le territoire hydrogène existant en Région Bourgogne Franche-Comté, nous démontrons une nouvelle fois grâce au projet HyDATA notre capacité à développer une innovation technologique intégrant à la fois les attentes économiques, environnementales et sociétales. Ce projet est une pierre sur le chemin de la décarbonation du numérique », assure Daniel Hissel, Vice-Président Partenariat & Innovation de l'Université de Franche-Comté. *Crédit : DR.*

Emmanuelle de Jesus

Yonne. **Ce dispositif itinérant mis en place par l'office de tourisme de l'Auxerrois offre la possibilité de découvrir, tous les mardis de l'été, un village viticole en partant d'Auxerre.**

L'Œnobus repart battre la campagne



Les vins de l'Auxerrois bénéficient, ces dernières années, une notoriété grandissante, portés par des appellations remarquables telles que l'Irancy, le Chitry ou le Saint-Bris. Depuis cinq ans, il est désormais possible de sillonner les routes menant d'Auxerre aux villages viticoles en embarquant dans l'Œnobus, contre 6 € la course. « *Promouvoir le vignoble fait partie intégrante de notre stratégie touristique,* rappelle Annick Soto, la directrice de l'office de tourisme de l'Auxerrois. *Nous avons souhaité répondre à la problématique du dernier kilomètre qui se pose dans les territoires à caractère rural.* »

La procédure est simple : monter à bord, s'arrêter dans l'un des deux villages proposés, aller à la rencontre des vignerons partenaires pour une dégustation et visiter le village avec un guide-conférencier. Outre Irancy, Chitry et Saint-Bris-le-Vineux - mais aussi le hameau de Bailly rattaché -, les touristes peuvent se rendre à Coulanges-la-Vineuse et à Escolives-Sainte-Camille. Une vingtaine de viticulteurs participent à cette opération, ainsi que la microbrasserie La Cuverie à Chitry, les caves de Bailly-Lapierre, la Villa Scoliva - le site archéologique gallo-romain - et des restaurants. « *Cette année, nous avons fait évoluer la formule en la synchronisant avec la vie associative et culturelle des communes.* »

RÉVÉLATEUR D'ATTRACTIVITÉ

L'initiative séduit tant les touristes français qu'étrangers, ces derniers représentant 30 % environ du contingent. « *Sans surprise, nous avons le quarté gagnant issu majoritairement d'Europe du nord avec les Allemands, les Néerlandais, les Belges et les Britanniques. Les touristes (comme les hébergeurs) sont ravis de pouvoir prolonger le séjour sur notre territoire.* » La présence, cette année, d'un guide-conférence qui narre l'histoire de ces villages viticoles leur permet aussi d'obtenir de plus amples informations sur les sites touristiques alentours. « *Tout le monde y trouve son compte...* » Une formule à consommer donc sans modération.



Stéphane Bourdier

en bref

Région BFC

JUSQU'AU 17 AOÛT, LES HUIT MAISONS DU DON DE BFC VOUS ATTENDENT POUR UN DON DE SANG, DE PLASMA OU DE PLAQUETTES. La belle saison est également synonyme de jours fériés (jeudi 15 août) qu'il faut compenser, et d'absence de collecte en entreprises ou en milieu étudiant qui apportent 15 à 20% des dons annuels. Il est donc primordial de se mobiliser, plus nombreux et plus souvent, 600 dons étant nécessaires chaque jour dans la région. Pour renouveler l'expérience de don de ceux qui tendent le bras habituellement et inciter tous les autres à faire de même, l'EFS régional met en place tous les ans une semaine estivale dans ses maisons du don avec des thématiques propres à chacune des huit sites d'Auxerre, Belfort, Besançon, Chalon-sur-Saône, Dijon, Mâcon, Nevers et Sens. Le site dédié (ci-dessous) vous permet de trouver un lieu de collecte.

♦ *dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte*



Opinions

Recours contre l'exploitation de l'aéroport Dole-Jura

Patrick Bourque, France Nature Environnement BFC et Pascal Blain, Serre Vivante

Agissant au nom de nos structures, associations de protection de la nature et de l'environnement, nous nous permettons de présenter un recours gracieux auprès de son président contre la décision du Département de Saône et Loire n°401 autorisant à signer une convention de partenariat pour l'exploitation de l'aéroport Dole-Jura.

Cet aéroport fait l'objet depuis de nombreuses années de multiples débats et controverses, qui amènent à douter sérieusement de l'intérêt général de cet équipement. (...) Nos organisations considèrent donc particulièrement nécessaire d'examiner attentivement s'il existe un éventuel intérêt général à ce projet de partenariat qui entend poursuivre une stratégie de développement du transport aérien commercial, en méconnaissance de la stratégie nationale bas-carbone et de l'objectif de neutralité carbone à l'échelle régionale qui s'impose à toutes les collectivités territoriales en vertu de l'article L. 4251-2 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 221-1-B du code de l'environnement. (...)

Dans ce contexte, nous estimons que l'assemblée départementale qui a été amenée à se prononcer sur l'opportunité de ce projet n'a pas bénéficié d'une information suffisante. L'article L. 3121-18 du code général des collectivités territoriales prévoit que « Tout membre du conseil départemental a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du département qui font l'objet d'une délibération ». (...) Or, les conseillers départementaux n'ont pas été informés des dispositions du code général des collectivités territoriales dont il est fait application. En outre, si la convention allègue que la plateforme aéroportuaire serait « indispensable au désenclavement et à l'attractivité économique et touristique » du territoire, les élus n'ont eu aucune information sérieuse sur les études de marketing touristique ou de développement économique qui auraient pu être réalisées.

(...) Au regard de l'objet social de nos associations, nos membres et sympathisants souhaitent vivement obtenir des informations sur les conséquences environnementales de la stratégie en matière aéroportuaire envisagée par les collectivités signataires de la convention, en ce qui concerne en particulier les risques pour la santé avec davantage de précisions sur l'évaluation carbone, les émissions de CO_2 et autres gaz à effet de serre, mais aussi les nuisances liés au projet pour les populations avoisinantes avec l'accueil envisagé à terme de nouvelles lignes aériennes et d'un nombre accru de passagers.

Alors que la loi dite «Climat et résilience» du 22 août 2021 prévoit de soumettre les procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) relatives aux aérodromes à la prise en considération des enjeux climatiques, votre collectivité peut-elle se permettre de privilégier des projets comme le développement commercial de la plateforme aéroportuaire de Dole Jura qui ne sont pas absolument nécessaires et d'intérêt général, au détriment de la rénovation thermique des bâtiments scolaires ou des établissements d'accueil des personnes âgées ?

Notre objectif à ce stade, sans préjuger de l'éventualité d'une poursuite de l'action au contentieux, est de vous alerter sur les risques juridiques et financiers liés à cette opération de partenariat. Le département du Jura risque de se retrouver à terme à devoir répondre des nuisances climatiques accrues préjudiciables en particulier à la santé des personnes les plus vulnérables, des enfants et des personnes âgées dont il a mission d'assurer la protection .

Au vu de ces informations et remarques, nous vous remercions de bien vouloir réexaminer ce dossier, renoncer au partenariat interdépartemental envisagé au profit de la préservation de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des bourgui-comtois, en cohérence avec les enjeux environnementaux cruciaux et de lutte contre le changement climatique.

Le regard de Faro



Le billet

Par Emmanuelle de Jesus

Le cerveau en stop-and-go



En vacances, deux écoles s'affrontent : la première préconise de laisser tiédir les neurones et de choisir pour ses lectures ce que les Anglo-Saxons appellent un « page-turner », le bouquin conçu pour accrocher, efficace (et oubliable quand sonnera l'heure de la reprise). La seconde est plutôt adepte de la vacance studieuse, le temps enfin libre pour se consacrer à la réflexion. Étant pour ma part Balance ascendant Roberval, je milite pour une troisième, dite « école de la voie du milieu » qui consiste à alterner facilité et labeur dans un stop-and-go cérébral qui s'accorde assez bien à cette période où la moitié du monde civilisé est soit cigale, soit fourmi. Ainsi, j'oscille entre un de ces polars venus, pour faire court, d'un pays scandinave (je ne sais plus trop lequel, j'avoue, mais il y a la Baltique et des cadavres partout) ; et la découverte extraordinaire de *Récoltes et Semailles*[1], le livre-somme d'Alexandre Grothendieck. De ce si singulier esprit qui a ébloui ses contemporains avant, comme dit sa fille Johanna, de se ratatiner en même temps qu'il se retirait sciemment du monde, je n'avais que quelques bribes, même pas, des filaments de connaissance : mathématicien génial, antimilitariste fervent, ermite. Pas de quoi faire une page Wikipédia. C'est par la grâce (le mot n'est pas galvaudé) d'une émission de France Culture entendue cette semaine que j'ai découvert l'ampleur de la contribution de Grothendieck au génie universel humain – en même temps que son destin tourmenté. Quasi autodidacte, enfermé dans un camp par les nazis, étudiant crevant la faim à Montpellier, solitaire déjà, admis à l'École normale supérieure, résolvant seul des problèmes mathématiques d'une folle complexité, professeur au CNRS, lauréat de la médaille Fields, chercheur à l'Institut des hautes études scientifique... son parcours aurait pu faire de lui un de ces grands hommes dont on aime à sortir les portraits quand il s'agit de « faire Nation ». Mais cet apatride qui a obtenu la nationalité française en 1971 était bien plus cela : philosophe, militant écologiste et pacifiste, c'est par éthique qu'il va couper les ponts avec la communauté scientifique avant peu à peu de se transformer en anachorète dans sa maison de Lasserre en Ariège, fermant sa porte à ses propres enfants. Là, il a poursuivi en solitaire des recherches hallucinées, teintées de mysticisme, hanté par la question du Mal. De la liste des déportés des Juifs de France – parmi lesquels son propre père qui mourut à Drancy – il tire des équations, annote, relie des destins annihilés. Certains disent qu'il leur rend là leur humanité à ces déportés ; je crois moi qu'il s'efforce de trouver dans la perfection mathématique de cette destruction programmée la preuve de l'existence de celui qui a obsédé les dernières années de sa vie terrestre, *Satan das Verfluchte*, « Satan le Maudit ». Un bonhomme pas très fréquentable donc que ce Grothendieck lorsqu'il s'agit de faire consensus, mais quel éblouissement en découvrant les écrits, d'apparence naïve ou carrément incompréhensible pour l'ignare en mathématiques et encore plus en géométrie algébrique que je suis, mais qui à chaque phrase, sont des mondes ! À côté de ce caviar, les cadavres de la Baltique sont du mou pour les chats, mais un répit pour mon esprit qui bientôt redemande du grain à moudre. Vous avez dit repos ?

1 : Édité en 2022 par Gallimard, le livre a été écrit au milieu des années 80.

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Annonces légales

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte

Actulegales.fr **L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr**

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON
Directeur : Jacques STAKLIN
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Côte-d'Or

CONSTITUTION DE SOCIETE

AD HOLDING SASU

5 Rue en Chivalières, 21240 TALANT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TALANT du 27 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : AD HOLDING

Siège : 5 Rue en Chivalières, 21240 TALANT

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet :

L'acquisition, la détention, la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières, et en général, toutes participations dans toutes personnes morales quelles que soient leurs activités ;

La gestion, l'achat, la vente de tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titre de toutes sortes ;

L'activité de société holding animatrice par définition et la mise en uvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

La gestion de la politique stratégique des filiales ;

La détention, l'achat et la cession d'actifs mobiliers et immobiliers ;

La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de conseil, management, apporteur d'affaires, administratifs, juridiques, comptables, commerciaux, financiers, informatiques, de ressources humaines, de formation, d'études au profit de ses filiales et à d'autres sociétés hors groupe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Antonin DELABY, demeurant 7 Rue Jules Massenet 21000 DIJON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

L2403761

DINGUES DE FRINGUES

26 A Route Nationale
21560 ARC-SUR-TILLE

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination sociale : DINGUES DE FRINGUES

Siège social : 26 A Route Nationale - 21560 ARC-SUR-TILLE

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

L'achat et la revente de vêtements de mode

Toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports en numéraire : Madame Sylvie ADELE 1.000 euros

Capital : Mille (1.000) euros divisé en mille (1.000) parts d'un euro chacune, entièrement souscrites et libérées

Dirigeant : Madame Sylvie BON, née le 25 mars 1973 à DIJON (21)

Demeurant 50 B Rue de Genlis ARC-SUR-TILLE (21560) a été nommé statutairement en qualité de gérante pour une durée illimitée.

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

POUR AVIS ET MENTION

L2403755

FCFB

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date à 02/08/2024, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dénommée FCFB, dont le siège social est situé 86, rue des Marmuzots - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et à l'étranger, la formation de professionnels de santé dans le cadre de la pratique de la chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, et de la médecine esthétique et anti-âge ; l'expertise-judiciaire. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions au profit de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. La société BONNET PARTICIPATIONS (912 099 207 RCS DIJON) a été nommée en qualité de Président pour une durée indéterminée.

L2403872

DUBARD

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 Bis Allée de Cluny, Appartement 204
21240 TALANT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TALANT du 31/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DUBARD

Siège : 2 Bis Allée de Cluny, Appartement 204, 21240 TALANT

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : La location meublée ou nue, de courte durée ou de longue durée, touristique ou d'habitation de biens immobiliers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Guillaume DUBARD, demeurant 2 Bis Allée de Cluny, Appartement 204, 21240 TALANT

Directeur général :

Monsieur Alexandre DUBARD, demeurant 2 Rue Jules Forey 21000 DIJON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2403817

SCI LOJEA

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 26/07/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI LOJEA

Objet social : l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, (notamment l'immeuble sis 7 rue Gollut à Dole (39100), cadastré sectionBL numéro 72), et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil

Siège social : 23 rue Gambetta, 21000 DIJON

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M[me] DUBAIL Philomène 23 rue Gambetta 21000 DIJON

Philomène DUBAIL

L2403942

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

L'UNIQUE FEE LUXURY

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €uros
Siège social :
5-7 Place Darcy - 21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 1er août 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

DÉNOMINATION SOCIALE : L'UNIQUE FEE LUXURY.

SIÈGE SOCIAL : 5-7 Place Darcy - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL :

- l'achat et la vente de vêtements, de lingerie et d'accessoires, de prêt à porter et de tout ce qui y rapporte ;
- l'achat et la vente de chaussures et de bijoux ;
- l'achat et la vente de maroquinerie, de parfums, de maquillage, produits de beauté pour le visage et pour les cheveux ;
- l'achat et la vente de décoration d'intérieur, de bougies et d'arts de la table.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

GÉRANCE : Madame Milena SARDARIAN, demeurant 78 Route d'Ahuy, 21000 DIJON, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2403851



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

MARANNA

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Aude NEYRET, notaire à BEAUNE (21200), le 01/08/2024, en cours d'enregistrement au SPFE de DIJON 1, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : MARANNA.

FORME : Société civile.

SIÈGE SOCIAL : GLANON (21250), 5 rue de la Plage.

OBJET : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

CAPITAL : 1.200,00 €.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation.

APPORTS EN NUMÉRAIRES : 1.200,00 €.

GÉRANCE : Mme Manon SAUTRET, demeurant à GLANON (21250), 5 rue de la Plage, pour une durée illimitée.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Me NEYRET, Notaire.

L2403863



SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

SKY

Constitution de société

Suivant acte reçu par Me François PENY, notaire à DIJON, le 1er août 2024, il a été constitué la société civile immobilière dénommée «SKY» ayant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : PERRIGNY SUR L'OGNON (21270), 2 rue du Balay.

CAPITAL SOCIAL : 5000€.

OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, de tous immeubles ou droits mobiliers et la prise de participation dans toute société immobilière.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

CO-GÉRANCE : Marc CEZARD demeurant à PERRIGNY SUR L'OGNON (21270), 2 rue du Balay, et Frédéric PELLERIN demeurant à LA ROCHELLE (17000), 5 rue Burgaud des Marets.

Pour avis. Me PENY.

L2403853

LES TROIS FRERES

Avis de constitution

Par ASSP en date du 30/07/2024, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION ET ENSEIGNE : LES TROIS FRERES.

FORME : société par actions simplifiée unipersonnelle.

CAPITAL SOCIAL : 500 € répartis en 500 actions de 1 € de valeur nominale unitaire.

SIÈGE SOCIAL : 10 A Rue Bassano 21000 DIJON.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

OBJET SOCIAL : la Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger directement ou indirectement :

Boucherie - charcuterie - traiteur

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci - dessus ;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

AGRÉMENT : les cessions entre associés sont libres.

Les actions ne peuvent être cédées aux tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés adopté à la majorité de 75 % des voix des associés disposant du droit de vote présents ou représentés.

PRÉSIDENT : Monsieur Mohammed ALIOUANE demeurant au 10 A Rue Bassano à DIJON (21000), pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : RCS DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2403862



SCM Institut de la Colonne Vertébrale Dijon Bourgogne ICV

Suivant acte ssp en date du 8 juillet 2024, a été constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SCM Institut de la Colonne Vertébrale Dijon Bourgogne ICV

FORME JURIDIQUE : Société Civile de Moyens

CAPITAL SOCIAL : 1.500 €

SIÈGE SOCIAL : Allée Roger Renard, la Clinique Bénigne Joly, BP 39 21240 TALANT

OBJET : la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres

DURÉE : 99 ans

GERANCE :

- SELASU Dr Philibert ALIXANT Allée Roger Renard, la Clinique Bénigne Joly, Bp 39 21240 Talant RCS DIJON 931579601 ;
- SELASU DOCTEUR FRANCOIS BORSOTTI Allée Roger Renard, la Clinique Bénigne Joly, Bp 39 21240 Talant RCS DIJON 931565121
- SELASU DOCTEUR VINCENT LAMAS Allée Roger Renard, la Clinique Bénigne Joly, Bp 39 21240 Talant RCS DIJON 931567325
- Chaque action donne droit à la participation aux assemblées.
- Chaque action donne droit à une voix.
- Toute transmission entre associé est libre. Toute transmission à un non associé est soumise à un agrément.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

L2403869



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

Portissimo

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 rue de Cîteaux
21121 FONTAINE LES DIJON

Avis de constitution

ASSP en date à FONTAINE LES DIJON du 05/08/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SCI - Dénomination sociale : Portissimo - Siège social : 14 rue de Cîteaux 21121 FONTAINE LES DIJON - Objet social : Acquisition d'un immeuble, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. - Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON - Capital social : 1 000 euros - Gérance : DIJON INVEST, SARL au capital de 1 000 000 €, ayant son siège social Route de Langres, Centre Commercial - NR 44 21000 DIJON, immatriculée sous le n°443 561 485 au RCS de DIJON - Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec un agrément , et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Immatriculation RCS de DIJON.

Pour avis.

L2403945

OWL

Constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 06/08/2024, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, dénommée OWL, dont le siège social est situé 18, rue Lamartine - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et à l'étranger la conception, la production, la distribution et la commercialisation de machines industrielles à la gestion des déchets notamment culinaire ; la conception et la production de «biodigesteur»; la distribution et la vente de «biodigesteur», machines à vocation de gestion des biodéchets ; la prise de participation majoritaire ou minoritaire dans toute société existante ou à constituer, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations ; toute prestation de services de gestion au profit des sociétés dans lesquelles la société détient une participation. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. La société 3VB, Société par actions simplifiée au capital de 108 670 euros, dont le siège social est situé 8, rue de l'Ile Govihan - 56610 ARRADON, immatriculée au RCS de VANNES sous le numéro 815 299 219, assure la Présidence sans limitation de durée et la société LIGNUM, Société par actions simplifiée au capital de 370 750 euros, dont le siège social est situé 22, rue Buffon - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 947 885 067 est nommée Directeur général sans limitation de durée.

Pour avis.

L2403950

SCP NOTAIRES DIJON PREFECTURE
43 rue de la Préfecture - 21000 DIJON

SCI MUTORUM

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me BATISSE, Notaire à DIJON, le 07/08/2024 a été constituée la société avec les caractéristiques suivantes:

DÉNOMINATION : «MUTORUM».

FORME : Société civile.

SIÈGE SOCIAL : PICHANGES (21120), 10 rue des Préaux.

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 € (formés d'apports en numéraire uniquement).

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, et la prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CESSIONS DE PARTS ENTRE VIFS : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément de l'AGE.

DIRIGEANTS : Gérant et associé : M. Timothé GRANGE (10 rue des Préaux - 21120 PICHANGES). Associé : SAS «FOCUS HLD» (siège : 355 rue de la Via Agrippa - 21600 LONGVIC, 930 108 733 R.C.S. DIJON).

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le Notaire.

L2403964



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

DOUBLE BE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître LAUREAU le 1er août 2024, a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : DOUBLE BE.

SIÈGE SOCIAL : 22 rue Léouzon le Duc - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration, la gestion et la location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : 1.500 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.500 €.

GÉRANTE : Mme Laura BOUSCAUD, demeurant à SAINT JULIEN (21490), 25 rue Comblanchet.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2403865

MODIFICATION DE STATUTS



J.M.C.B

SARL au capital de 1 200 €
Siège social : 9 RUE DE L'AVIATION
21121 DAROIS
RCS de DIJON n°483 890 885

Avis de modification

L'AGE du 19/07/2024 a décidé à compter du 19/07/2024 de nommer en qualité de gérante Mme BOTHELIN Flavie, demeurant Route de Sainte Foy 21380 CURTIL ST SEINE en remplacement de Mme BOTHELIN Marie -Claude, pour cause de démission.

Modification au RCS de DIJON.

L2403460



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ARCDIS 2

SASU au capital de 50 000 €
Siège social : 58 RUE DES CHEZEAUX
21560 ARC SUR TILLE
RCS de DIJON n°847 843 547

Avis de modification

En date du 24/07/2024, l'associé unique a nommé à compter du 24/07/2024 en qualité de commissaire aux comptes titulaire EXCO SOCODEC, SAS au capital de 3 200 000 €, ayant son siège social 51 AVENUE FRANCOISE GIROUD 21000 DIJON, immatriculée sous le n°400726048 au RCS de DIJON, en remplacement de EPITHAC.

Mention : RCS de DIJON.

L2403852

SARL BABOUILLARD Michel

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 540 €uros
Siège social : 30 rue du Bourg à Mont
21400 CHATILLON SUR SEINE
445 241 045 RCS Dijon

Aux termes de décisions en date du 10 juillet 2024, l'associée unique a nommé en qualité de cogérante Madame Annick BABOUILLARD, demeurant 33 rue de l'Aviation - 21400 CHATILLON SUR SEINE, pour une durée illimitée, et ce à compter rétroactivement du 1er avril 2024.

Pour avis : La gérance

L2403871



OFFICE NOTARIAL SOBOLE-SYLVESTRE
1H Place des Ayers et Rue Henri Marc
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

BABOUILLARD HOLDING

Dénomination : BABOUILLARD HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 403 767,00 € dont le siège social est à CHATILLON-SUR-SEINE, 21400, 33 rue de l'Aviation, identifiée au SIREN sous le numéro 930 868 732 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Suite aux donations d'actions suivant actes reçus par Maître Emmanuelle SOBOLE-SYLVESTRE le 30 mars 2024, effectuées par Monsieur Michel BABOUILLARD et son épouse Madame Annick MARTIN , il a été procédé à la modification des statuts signés en date du 30 mars 2024.

Nouvelle répartition des actions :

-Monsieur Michel BABOUILLARD :24.649 actions en pleine propriété et 68 715 actions en usufruit.

-Madame Annick BABOUILLARD : 24.649 actions en pleine propriété et 68 715 actions en usufruit.

-Madame Anne-Sophie BABOUILLARD : 67.473 actions en pleine propriété et 45 810 actions en nue-propriété

-Madame Géraldine BABOUILLARD : 67.473 actions en pleine propriété et 45 810 actions en nue-propriété.

-Monsieur Bertrand BABOUILLARD : 67.473 actions en pleine propriété et 45 810 actions en nue-propriété.

-Madame Sofia HIOUNI : 14.620 actions en pleine propriété.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au GREFFE DU TRIBUNAL DE DIJON

Pour extrait et mention

L2403874



34 rue des Moulins - 51100 REIMS

SCEV CHATEAU CORTON CAROLINE

Société civile
au capital de 13.700 €uros
Siège social :
5 rue des Corton
21420 ALOXE CORTON
515 520 369 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 juillet 2024, il a été décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale SCEV CHATEAU CORTON CAROLINE par SCEV DOMAINE CAROLINE FREY et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

L'inscription modificative de la Société sera effectuée auprès du R.C.S. de DIJON.

La gérance.

L2403875

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

APB CONSEIL

SARL devient SAS au capital de 1 650 €uros
Siège social : 20 rue des Moulissards
21240 TALANT
531 647 634 RCS Dijon

ASSP 2/08/2024, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 2/08/2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 650 euros. Cession d'actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés - Droit de vote : chaque action donne droit à 1 voix. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Pierrick BRUCHON. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par la SARL APB HOLDING (930 666 979 RCS DIJON), 20 Rue des Moulissards 21240 TALANT. RCS DIJON.

Pour avis

L2403877



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PAIN D'EPICES MULOT ET PETITJEAN

Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 €uros
Siège social : 13 Place Bossuet
21000 DIJON
015 751 530 RCS Dijon

ASSP 5/08/2024 : 1/ Transformation de la SA en SAS à compter du 5/08/2024, sans création d'un être moral nouveau et adoption du texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 120 000 euros. Cession d'actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés - Droit de vote : chaque action donne droit à 1 voix. Sous sa forme de SA, la Société était gérée par Catherine PETITJEAN. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par la SAS 2C2M Holding (931 606 958 RCS DIJON), 13 Place Bossuet 21000 DIJON en qualité de Présidente et par la SARL G2M (931 310 502 RCS DIJON), 13 Place Bossuet 21000 DIJON en qualité de Directrice générale. Constatation de la fin des fonctions des membres du Conseil d'Administration du fait de la transformation de la société en SAS (Camille, Chloé et Maud DUGOURD ainsi que Catherine, Marie, Mathilde et Mathilde PETITJEAN. Correction après du GTC, de la dénomination sociale de la société au RCS, la société a pour dénomination sociale «PAIN D'EPICES MULOT ET PETITJEAN» sans S à PAIN. 2/ Réduction du capital social de 58 076 €. Ancienne mention : 120 000 €. Nouvelle mention : 61 924 €. 3/ Prorogation de la durée de la société de 99 ans. Ancienne date d'expiration : 25/01/2025. Nouvelle date d'expiration : 25/01/2124. 4/ Augmentation de capital social de 58 076 €. Ancienne mention : 61 924 €. Nouvelle mention : 120 000 €. RCS DIJON.

Pour avis

L2403879



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

MEMOIRE DE VIGNES

Groupement Foncier Viticole
au capital de 2 217 692,00 €uros
Siège social à ALOXE-CORTON
(21420), 8 rue des Cortons
RCS Dijon - SIREN 931 134 381

Avis d'augmentation de capital social

Suivant acte reçu par Me Aude NEYRET, notaire à BEAUNE (21200), le 24/07/2024, en cours de publication au SPF de DIJON 1 le capital social a été augmenté de 17.215.692 € pour être porté de 2.000 € à 17.217.692 €, par l'apport de vignes sises à VOSNE-ROMANEE (21700) Romanée Saint Vivant, à ALOXE -CORTON (21420) Le Corton, et à PERNAND-VERGELESSES (21420) En Caaradeux, moyennant l'attribution aux apporteurs à titre d'augmentation de capital de 17.215.692 parts sociales nouvelles de 1 € chacune.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

ANCIENNE MENTION :
Capital : 2.000 €
NOUVELLE MENTION :
Capital : 2.217.692 €

Pour avis : Le notaire.

L2403883



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SARL TUPIN

SARL au capital de 7 600 euros
Siège social : 8 rue du Courroie
21510 ECHALOT
483 348 181 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

DUA 12.07.2024 : les associés ont pris acte de la démission de Virginie TUPIN de ses fonctions de gérante à compter du 12.07.2024.

La gérance

L2403887



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCEA AUBERTIN ESTIVALET

SCEA au capital de 128 468,79 euros
Siège social : 4 ter rue de la Fabrique
21560 COUTERNON
322 304 353 RCS DIJON

DUA 10.07.2024 : Démission de Didier AUBERTIN de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 01.06.2024.

La gérance

L2403932



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LLORCA BATIMENT

SARL transformée en SAS
Au capital de 80 000 euros
Siège social : 1 impasse des Phases
21120 TARSUL
809 598 451 RCS DIJON

Avis de transformation

DUA du 06/08/2024, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 80 000 €. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Monsieur Anthony LLORCA gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : la société A2L, société SARL au capital de 250 000 euros, ayant son siège social 4C rue des Messageries, 21120 MARCILLY SUR TILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 977 628 742 RCS DIJON, représentée par Monsieur Anthony LLORCA. DIRECTEUR GÉNÉRAL : la société R2L, société SARL au capital de 300 000 euros, ayant son siège social 21 rue Courtivron 21120 TARSUL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 930 935 036, représentée par Monsieur Rémy LLORCA.

Pour avis.

L2403947

DRIVE CARS

SASU
Capital social : 1.000 €uros
Siège social :
3 rue René Coty - 21000 DIJON
898 450 911 R.C.S. Dijon

Le P.V des D.A.U réunie le 01/08/24 a décidé de transférer le siège social à 6 rue Jean Batiste Say - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR à compter de ce jour. L'article n°4 des statuts a été modifié en conséquence. Modifications seront effectuées au TC de DIJON.

L2403893

I2M MYCOMATERIAUX

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 3 RUE DES MARDORS
21560 COUTERNON
RCS de DIJON n°909 320 681

Avis de modification

L'AGE du 18/07/2024 a décidé à compter du 18/07/2024 d'augmenter le capital social de 2 500 € par voie d'émission de 250 actions, ayant chacune une valeur nominales de 10,00 euros, en le portant de 10 000 € à 12 500 €.

Article 6 et article 7 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de DIJON.

Président

L2403850

E.L FROID

Forme : SAS
Capital social : 90.000 €uros
Siège social :
3 rue de la Combe d'Enfer
ZAE du Bois Guillaume
21850 SAINT APOLLINAIRE
Numéro SIREN 411 912 397
R.C.S. Dijon

Avis de cessation des fonctions de commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire en date du 24 juillet 2024 a constaté que la société n'a plus atteint les seuils de nomination obligatoire pendant les deux exercices précédant l'expiration de leur mandat avant de décider de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Charles BERTHOD de commissaire aux comptes titulaire ainsi que celui de Monsieur Guillaume CHAPUIS de commissaire aux comptes suppléant.

Modification au R.C.S. de DIJON.

Pour avis et mention.

L2403946

KARWELL

Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 €uros
Siège social :
131 Rue de Créqui - 69006 LYON
900 971 904 RCS Lyon

L'AGE du 8 Août 2024 a décidé de transférer le siège social du 131 Rue de Créqui - 69006 LYON au 1 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON, à compter de cette date.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 900 971 904 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Président : Monsieur Thierry PIERRART demeurant 16 B, Rue Philippe le Bon - 21850 SAINT APOLLINAIRE.

Pour avis : Le président.

L2403969

CAPNORD-LIVRAISONS

Société coopérative dentreprises de transports
à responsabilité limitée à capital variable au capital plancher de 3 960 euros
Siège social : 5 boulevard Eiffel - 21600 LONGVIC
447 557 794 RCS DIJON

Avis de modification

Aux termes de l'AGO du 08/07/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du 5, boulevard Eiffel - 21600 LONGVIC au 7, rue du Port - 21600 LONGVIC, à compter du 01/08/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

L2403967

Le DOMAINE SCHMITT

Augmentation de capital social

Le DOMAINE SCHMITT, entreprise Agricole à Responsabilité Limitée (EARL), 7.500 € dont le siège social est à 27 Rue des Jardins - 21220 MOREY SAINT DENIS. SIREN 917 873 630 RCS de DIJON.

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2024, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 7.500,00 € à 1.625.920,00 €.

Mention sera portée au RCS de DIJON.

L2403965

SINCE 21

Par décision du 30/07/2024, l'Associée Unique de la société SINCE 21, SASU au capital de 1.000 €, siège social : 1 voie Romaine - 21490 BRETIGNY, RCS DIJON 908 432 164, a décidé de transférer le siège social au 17 rue de la Toison d'Or - 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La présidente.

L2403951

GAÏA

Par décision du 26/07/2024, l'associé unique, de la société GAÏA, EURL au capital de 501.000 €, siège social : 1 Voie Romaine - 21490 BRETIGNY, R.C.S. DIJON : 841 541 147, a décidé de transférer le siège social au 17 rue de la Toison d'Or - 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2403952

J&J IMMO

Par DUA du 30/07/2024, les associés de la société J&J IMMO, SAS au capital de 1.000 €, siège social 1 voie Romaine - 21490 BRETIGNY, RCS DIJON 908 558 794, ont décidé de transférer le siège social au 17 rue de la Toison d'Or - 21000 DIJON à compter du 30/07/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La présidente.

L2403953

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

FLORENCE COIFFURE

Insertion - Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Aude NEYRET, Notaire à BEAUNE, le 31/07/2024, enregistré au SPFE de DIJON 1 le 06/08/2024 réf. 2024 N 02008, il a été cédé par :

Mme Florence Marie Gisèle DEVANI, demeurant à BLIGNY LES BEAUNE (21200), 9 allée des Creux Chaumont.

Née à MONTBARD (21500), le 20 mars 1959.

Veuve de M. Christian Paul BROCHOT et non remariée.

Mme Fanny BROCHOT, demeurant à SAVIGNY LES BEAUNE (21420), 35 rue Chanson Maldant.

Née à BEAUNE (21200) le 29 février 1988.

Célibataire.

M. Clément BROCHOT, demeurant à SAINT LEU (97436) 48 chemin Banoirs.

Né à BEAUNE (21200) le 2 juin 1991.

Célibataire.

A :

La société dénommée LE SALON DE KARINE, dont le siège est à BEAUNE (21200), 19 avenue du 8 Septembre 1944, identifiée au SIREN sous le numéro 930 749 023 et immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Un fonds de commerce de salon de coiffure sis à BEAUNE (21200), 19 avenue du 8 Septembre 1944 lui appartenant, connu sous le nom commercial «FLORENCE COIFFURE», et pour lequel il est immatriculé au R.C.S. de DIJON, sous le numéro 330 181 165.

Transfert de propriété et jouissance au 31/07/2024.

Prix de la cession : 80.000,00 €, s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour 75.000,00 € ;
- Au matériel pour 5.000,00 €.

Payé comptant.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion,
Le Notaire.

L2403948



43 rue Devosge à DIJON

LA MAGIE DES FLEURS

Avis de cession

Acte de Me Clara SANCHEZ FERREIRA du 1er août 2024, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement DIJON, le 02 août 2024, dossier 2024 00036126 référence : 2104P01 2024 N 01992.

Cédant : La société dénommée GRIMPREL, EURL au capital de 1.000 €, siège social à ROCHE LEZ BEAUPRE (25220), 31 rue Nationale, R.C.S. BESANCON n° 851 549 071 .

Cessionnaire : La société LA MAGIE DES FLEURS BY CLEMENCE, EURL au capital de 1.000 €, siège social à GENLIS (21110), 3B avenue de la Gare, R.C.S. DIJON n° 930 659 271.

Fonds vendu : Fleurs, graines, articles de jardin, plantes, exploité à GENLIS (Côte d'Or), 3 bis rue de la Gare, sous l'enseigne « LA MAGIE DES FLEURS », R.C.S. DIJON n° 851 549 071.

Eléments corporels et incorporels cédés moyennant le prix de 66.000,00 €, propriété et jouissance transférées le 1er août 2024.

Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, en l'Office notarial JOUFFROY & FILEAS, 43 rue Elsa Triolet, Parc d'Activités Valmy - 21000 DIJON, où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion,
Clara SANCHEZ FERREIRA.

L2403925

FUSION

DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS

Société par actions simplifiée
au capital de 375 000 €uros
Siège social : 28 Boulevard de Chicago
21000 DIJON
379 161 292 RCS Dijon

Avis de dissolution

La société DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS a établi par acte sous signature privée en date du 14 juin 2024 un projet de fusion avec la société MUEL, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 1 020 000 euros, dont le siège social est 73, Avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 900 083 RCS DIJON.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 19 juin 2024 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion, qui a pris effet le 31 juillet 2024, à l'issue de l'AGE de la Société absorbante.

En application des dispositions de l'article L. 236-11-1 du Code de commerce, la société MUEL étant propriétaire de 90 % au moins des droits de vote de la société DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS, depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, l'AGE de la société MUEL, société absorbante, a approuvé en date du 31 juillet 2024 le projet de fusion avec la société DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS, ainsi que les apports effectués et leur évaluation.

La société DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS s'est trouvée dissoute sans liquidation, à l'issue de l'AGE de la société absorbante, qui a constaté la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis : Le Président

L2403876

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ANNAFAB
Société de participations financières de profession libérale à responsabilité limitée
au capital de 1.301.000 €uros porté à 1.316.000 €uros
Par l'effet de la fusion visée ci-après
Siège social :
10B rue de la Charme
21370 VELARS SUR OUCHE
RCS 822 695 458 RCS Dijon

Et

PHARMACIE DU POINT DU JOUR
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 172.114,94 €uros
Siège social :
8 Rue Charles Dullin - 21240 TALANT
328 899 497 RCS Dijon

Avis de fusion et d'augmentation de capital

AGE du 31/07/2024, les associés de la société ANNAFAB ont : 1/ Approuvé le projet de fusion en date du 24/05/2024 de la société PHARMACIE POINT DU JOUR, par la société ANNAFAB, apport fusion rémunéré par augmentation du capital d'ANNAFAB de 15.000 € pour le porter de 1.301.000 € à 1.316.000 €, par création de 150 parts nouvelles de 100 € chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société PHARMACIE POINT DU JOUR à raison de 5 parts sociales de la société ANNAFAB pour 1 part sociale de la société PHARMACIE DU POINT DU JOUR. Ancien capital 1.301.000 €. Nouveau capital 1.316.000 €. Les articles 6 Apports et 7 Capital ont été modifiés en conséquence. 2/ Constaté la réalisation définitive de la fusion le 31/07/2024, avec un effet rétroactif fiscalement et comptablement au 01/01/2024. 3/ Constaté la dissolution sans liquidation de la société absorbée. 4/ Décidé la transformation de la société ANNAFAB en SELARL de pharmaciens à compter du 31/07/2024. Ces décisions rendent nécessaires la publication des mentions suivantes : AM : Dénomination : ANNAFAB - Forme : SPFPL à responsabilité limitée - Capital 1.301.000 € - Objet social : La Société a pour objet : la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de pharmacien d'officine ; la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ; toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations - Siège social : 10B rue de la Charme 21370 VELARS-SUR-OUCHE.

NM à compter du 31/07/2024 : Dénomination sociale : PHARMACIE DU POINT DU JOUR - Forme : SELARL de Pharmaciens - Capital : 1.316.000 € - Objet social : La Société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R. 5125-14 du Code de la santé publique), par l'intermédiaire de ses associés ou de certains d'entre eux, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. - Siège social : 8 rue Charles Dullin 21240 TALANT.

Pour avis.

L2403858

MUEL - DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 020 000 €uros
porté à 1 116 000 €uros
Siège social : 73 Avenue Victor Hugo
21000 DIJON
480 900 083 RCS Dijon

Avis de fusion

La société MUEL a établi en date du 14 juin 2024 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS, absorbée, société par actions simplifiée au capital de 375 000 euros, dont le siège social est 28 Boulevard de Chicago - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 379 161 292 RCS DIJON.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 19 juin 2024 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion.

En application des dispositions de l'article L. 236-12 du Code de commerce, la société MUEL étant propriétaire de 90 % au moins des titres, conférant un droit de vote de la société DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS, depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, et les associés minoritaires n'ayant pas accepté l'offre de rachat de leurs actions, l'AGE de la société MUEL, société absorbante, a approuvé, en date du 31 juillet 2024, le projet de fusion avec la société DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS, procédé à l'échange des titres des associés minoritaires n'ayant pas accepté l'offre de rachat de leurs actions, attribuant ainsi à monsieur Christophe MUEL, 3 actions de la Société absorbante, et à madame Claude MUEL, 957 actions de la Société absorbante, et à l'augmentation du capital corrélative de la société MUEL d'un montant de 96 000 euros par la création et l'émission de 960 actions nouvelles.

La société DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée, à compter du 31 juillet 2024.

Le boni de fusion s'élève à 127 470,64 euros.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet, rétroactivement au 1er janvier 2024, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société absorbée, depuis le 1er janvier 2024 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société MUEL et considérées comme accomplies par la société MUEL depuis le 1er janvier 2024.

Comme conséquence de l'opération de fusion :

. le capital de la Société MUEL a été porté de 1 020 000 euros à 1 116 000 euros, par création de 960 actions nouvelles,

. la Société a changé sa dénomination sociale pour devenir : «MUEL - DIJON EQUIPEMENTS HOTELIERS», au lieu de «MUEL», et a adopté, comme sigle : «MUEL-DEH».

Pour avis : Le Président

L2403880

DISSOLUTION DE SOCIETE

L'ATELIER ÉBÉNISTERIE
SARL au capital de 1 000 €uros
Siège social : 13, rue du Chêne
21150 LA ROCHE VANNEAU
RCS Dijon 917 440 471

L'assemblée générale extraordinaire du 20/07/2024 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 20/07/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur COSTILLE Cédric, demeurant 13, rue du Chêne, 21150 LA ROCHE VANNEAU et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce DIJON.

Cédric Costille

L2403890



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI LES FONTENELLES
Société civile immobilière
au capital de 200.000 €uros
Siège social : «Le fort»
21800 SENNECEY LES DIJON
R.C.S. Dijon 492 211 735

Dissolution anticipée de la société

AGE du 13/05/2024 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter rétroactivement du 1er janvier 2024.

Madame Pascale TOULOUSE, demeurant à SENNECEY LES DIJON (21800), «le fort», a été nommée liquidateur. Mesdames Michèle MONNOYEUR et Danièle JORIOT ont démissionné de leurs fonctions de gérantes à compter rétroactivement du 1er janvier 2024

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2403922

SARL SELF'OCCASE

Suivant AGE réunie le 01/08/2024, les associés de la société SARL SELF'OCCASE, SARL au capital de 100.000 €, Siège social : 577 Rue Dardelin - 21160 MARSANNAY LA COTE, RCS DIJON 492 504 147 ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Gianni RIEHL, demeurant 14 Rue de la Rescousse - 21130 LES MAILLYS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 577 Rue Dardelin - 21160 MARSANNAY LA COTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2403955

SCI LA RENAISSANCE

SCI LA RENAISSANCE, société civile immobilière en liquidation au capital de 251.540,85 €, siège social : 1 route de Genlis - 21110 LONGECOURT EN PLAINE, siège de liquidation : 1 route de Genlis - 21110 LONGECOURT EN PLAINE, 405 221 961 R.C.S. DIJON. Aux termes d'une décision en date du 31/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Philippe MAGDZIAREK, demeurant 1 route de Genlis - 21110 LONGECOURT EN PLAINE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 route de Genlis - 21110 LONGECOURT EN PLAINE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2403956

CLOTURE DE LIQUIDATION

EURL NOVELIA
Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 8.000 €uros
Siège social : 13 rue de la Manutention
21000 DIJON
Siège de liquidation : 5 rue Maréchal de Lattre de Tassigny
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
484 178 041 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2024 au 5 rue Maréchal de Lattre de Tassigny - 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Hélène LIGNY, demeurant 5 rue Maréchal de Lattre de Tassigny - 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31 mai 2024.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2403408



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI LES FONTENELLES
Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 200.000 €uros
siège social et siège de la liquidation :
«Le fort»
21800 SENNECEY LES DIJON
R.C.S. Dijon 492 211 735

Clôture de liquidation

AGE du 13/05/2024 : Les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, prononcé la clôture définitive de la liquidation à compter rétroactivement du 1er janvier 2024 et donné quitus au liquidateur de sa gestion. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2403923



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCEA DE LA BRUNETTE
SCEA en liquidation au capital de 22 860 €
Siège social : La Ferme des cinquante journaux 21330 BALOT
Siège de liquidation : 2 Chemin de Ronde 21330 BISSEY LA PIERRE
431 921 402 RCS DIJON

Avis de clôture liquidation

DUA 24 et 31.10.2023 : approbation du compte définitif de liquidation, décharge de Philippe DELAIRE, demeurant 2 Chemin de Ronde 21330 BISSEY LA PIERRE de son mandat de liquidateur et quitus de sa gestion. Constatation de la clôture-liquidation à compter du jour de signature de l'acte des DUA. RCS DIJON

Le Liquidateur

L2403941

SCI LA RENAISSANCE

SCI LA RENAISSANCE, société civile immobilière en liquidation au capital de 251.540,85 €, siège social : 1 route de Genlis - 21110 LONGECOURT EN PLAINE, siège de liquidation : 1 route de Genlis - 21110 LONGECOURT EN PLAINE, 405 221 961 R.C.S. DIJON. Aux termes d'une décision en date du 09/02/2024 au 1 route de Genlis - 21110 LONGECOURT EN PLAINE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Philippe MAGDZIAREK, demeurant 1 route de Genlis - 21110 LONGECOURT EN PLAINE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2403957

P.K.L. COMMUNICATION

P.K.L. COMMUNICATION - Société à Responsabilité Limitée en liquidation- au capital de 1 000 euros - Siège social : 2 Place de l'Eglise 21640 GILLY-LES-CITEAUX - Siège de liquidation : 2 Place de l'Eglise 21640 GILLY-LES-CITEAUX - 822 951 844 R.C.S. DIJON - Le 11/07/2024 a été approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

L2403800

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

EPOUX RICHET

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Aude NEYRET, notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Anne-Gaël PARRY-AVRIL et Aude NEYRET, notaires associés, société civile professionnelle titulaire d'un office notarial» dont le siège est à BEAUNE (Côte-d'Or), 16, rue de Lorraine, soussignée, CRPCEN 21030, le 6 août 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en usufruit au survivant et clause de préciput entre :

Monsieur Vincent Jean RICHET, chef de cave, et Madame Florence Yvette Renée ROLLIN, sans profession, demeurant ensemble à PERNAND-VERGELESSES (21420) 3 chemin du Bois de Noël. Monsieur est né à BEAUNE (21200) le 1er novembre 1964, Madame est née à BEAUNE (21200) le 2 avril 1968. Mariés à la mairie de PERNAND-VERGELESSES (21420), le 26 août 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis pour le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître Françoise BIDEGARAY-GRIVOT, notaire à BEAUNE, le 10 octobre 1995, homologué suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de DIJON (21000) le 19 janvier 1996. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

L2403949



ODAS NOTAIRES
37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

EPOUX CLEON

Changement de régime matrimonial

Par acte de Me Laura VAZQUEZ, Notaire Associée à DIJON (21000) le 25 juillet 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre M. Pierre CLEON et Mme Marie CHAPUIS, dmt à DIJON (21000)23 rue Amiral Courbet. Mariés sans contrat à la mairie de DIJON (21000) le 3 juin 1988.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

L2403884

AVIS DIVERS

COMMUNE DE CHANNAY

Vente de parcelles boisées

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente des biens ci-après désignés.

Cinq parcelles sises sur la commune de CHANNAY (21330) ;

Cadastrée section C n°525, en nature de futaie, d'une contenance de 00ha 29a 40ca, lieudit LE SENTIER ;

Cadastrée section C n°526, en nature de futaie, d'une contenance de 00ha 07a 35ca, lieudit LE SENTIER ;

Cadastrée section C n°527, en nature de futaie, d'une contenance de 01ha 99a 55ca, lieudit LE SENTIER ;

Cadastrée section C n°576, en nature de futaie, d'une contenance de 00ha 80a 00ca, lieudit LE SENTIER ;

Cadastrée section C n°577, en nature de futaie, d'une contenance de 00ha 79a 50ca, lieudit LE SENTIER.

Moyennant le prix principal de dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix €uros (19.790,00 €), payable comptant le jour de la signature, outre les frais d'acte, les frais de publication au journal d'annonce légale et les droits d'enregistrement.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe aux biens à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en Mairie de CHANNAY soit à compter du 31 juillet 2024, pour faire connaître à Maître Caroline COURAILLON-ROUETTE, Notaire à LES RICEYS, 26 rue Saint Robert, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence aux prix et conditions de l'article précité.

L2403845

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme CHARLES-PACQUELET Monique décédée le 12/03/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218113949.

L2403894

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 04/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DELBELLE Lucien décédé le 12/07/2023. Réf. 0218130408. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2403895

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GAUTHERON Jean décédé le 30/03/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218067053.
L2403896

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme REBILLARD Marguerite décédée le 20/07/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218064390.
L2403897

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BESSE Henri Robert décédé le 11/12/2020. Réf. 0218128987. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2403898

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BELABBAS Amor décédé le 12/09/2021, a établi l'inventaire. Réf. 0218084245.
L2403899

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BELABBAS Amor décédé le 12/09/2021 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218084245.
L2403900

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PERRETTE Marcel décédé le 07/06/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218113959.
L2403901

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DAVID Patrick décédé le 20/07/2023 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218120592.
L2403902

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme PERRIN Chantal décédée le 23/07/2016 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218054518.
L2403903

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. IDO Biye décédé le 25/02/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218113953.
L2403904

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme FRAISE Joselyne décédée le 04/06/2017 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218105019.
L2403905

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GRIMAUD Lucien décédé le 15/01/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218113954.
L2403906

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme MELANJOIE Denise décédée le 14/06/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218120014.
L2403907

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme BERTHE Béatrice décédée le 14/02/2020, a établi l'inventaire. Réf. 0218085102.
L2403908

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PAGANT Robert décédé le 02/05/2017 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218054517.
L2403909

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme BERTHE Béatrice décédée le 14/02/2020 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218085102.
L2403910

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 31/07/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CLERC Herve décédé le 07/07/2019. Réf. 0218130803. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2403911

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme FOUCHE Lucienne décédée le 15/09/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218114054.
L2403912

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BOUTEFEU Pascal décédé le 02/08/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218104882.
L2403913

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme DEBRAS Yvonne décédée le 13/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218120093.
L2403914

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme GUILLEMENOT Sylvie décédée le 24/06/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218111354.
L2403915

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme FRAISE Joselyne décédée le 04/06/2017 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218105019.
L2403916

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. ROTHSTEIN Gerard décédé le 24/01/2011 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218120579.
L2403917

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GAUDILLIER Brice décédé le 26/07/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218121418.
L2403918

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DAVID Patrick décédé le 20/07/2023 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218120592.
L2403919

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GOUGELET Nicolas décédé le 10/03/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218120588.
L2403920

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Jugement du 23 janvier 2024

BOUZAIR Christophe, 38 cours Fleury, 21000 Dijon, RM 792 180 754. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2403870

TRIBUNAUX DE COMMERCE EXTÉRIEUR

LIQUIDATION JUDICIAIRE

DIRECT AUTO FRANCE

7B rue Clement Ader - 51470 SAINT MEMMIE, R.C.S. CHÂLONS EN CHAMPAGNE : 812 492 668. Etablissement secondaire à DIJON : 812 492 668 - 2019 B 1174. Activité : Vitrages automobile.

Jugement du tribunal de commerce de CHÂLONS EN CHAMPAGNE en date du 01/08/2024 a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro 2024/45 désigne liquidateur SCP CROZAT prise en la personne de Me Arnaud Crozat, 17 Quai de la Villa, BP 1014 - 51200 ÉPERNAY, maintient le juge commissaire.

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.
L2403961

VAPE NATION

36 Grande Rue - 25800 VALDAHON, R.C.S. BESANÇON : 843 349 150. Etablissement secondaire à DIJON : 843 349 150 - 2018 B 1270. Activité : Vente de cigarettes électroniques et accessoires.

Ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée (sans poursuite d'activité) - L641-1 et L644-1 SARLU VAPE NATION - Siren : 843 349 150 - Autres commerces de détail spécialisés divers - Liquidateur : MJ JuraLP, 6 rue Rouget de Lisle - 39000 LONS LE SAUNIER.

Les déclarations de créances sont à déposer dans le délai de deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du mandataire judiciaire sus désigné.
L2403962

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

A.S.T. GROUPE

78, Rue Elisée Reclus 69150 Décines-Charpieu. RCS LYON : 392 549 820. Etablissement secondaire à DIJON : 392 549 820 - 2006 B 436. ACTIVITE : Promotion immobilière de bâtiments à usage principal d'habitation et d'une manière générale la promotion immobilière pour toute infrastructure. L'activité de marchands de biens.

Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 01/08/2024 ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCRY 136 cours Lafayette Cs 33434 69441 Lyon CEDEX 03, SELARL MARIE DUBOIS membre du GIE ADN MJ 32 rue Molière 69006 Lyon, Administrateur judiciaire : SELARL FHBX, représentée par Maître Gaël COUTURIER ou Charlotte FORT 24 rue Childebert 69002 Lyon mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion La Selarl BCM représentée par Maître Eric BAULAND ou Maître Alain NIOGRET 40 rue de Bonnel 69003 Lyon mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 30/07/2024.

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.
L2403866

Yonne

MODIFICATION DE STATUTS

LDS GROUPE

CHANTIER MEDIEVAL DE GUEDELON

Société par actions simplifiée
au capital de 38.947 €uros
Siège social :
D 955 - 89520 TREIGNY PERREUSE STE COLOMBE
488 171 976 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 12 juillet 2024, il résulte que la société SARL AUDIT ET CONSEIL SENS, domiciliée Village d'Entreprises du Sénonais, 1 boulevard des Noyers Pompons - 89100 SENS, commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé dans son mandat pour six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 et que Monsieur Jean-Luc PAUPERT, commissaire aux comptes suppléant domicilié 95 rue de Lyon - 89200 AVALLON n'est pas renouvelé.

Pour avis : La présidente.
L2403864

DISSOLUTION DE SOCIETE

FOR CONSULTING

Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 €uros
Siège social :
20 rue Philibert Roux
89000 AUXERRE
827 676 107 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal en date du 1er juillet 2024, l'associé unique a décidé de dissoudre par anticipation la société à compter de ce jour, de nommer en qualité de liquidateur M. Philippe BUTTEAUD demeurant 20 rue Philibert ROUX - 89000 AUXERRE. Le siège de liquidation est fixé au siège social.

Pour avis.
L2403855

SCI DBML

Société civile immobilière
au capital de 61.000 €uros
Siège social :
1 rue de l'Epée
Résidence Le Palais - 89100 SENS
439 936 865 R.C.S. Sens

Aux termes du PV en date du 1er juillet 2024, les associés ont décidé de dissoudre par anticipation la société à compter de ce jour, de nommer en qualité de liquidateur M. Denis BARRAULT, demeurant 85 avenue Aristide Briand - 89100 PARON. Le siège de liquidation est fixé domicile du liquidateur. Il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Pour avis.
L2403856

ANITA TAXI

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 €uros
Siège social : 19 rue des Celliers
89100 ST MARTIN DU TERTRE
491 919 684 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal en date du 1er juillet 2024, les associés ont décidé de dissoudre par anticipation la société à compter de ce jour, de nommer en qualité de liquidateur Mme Anita VAUZELLE demeurant 19 rue des Celliers - 89100 ST MARTIN DU TERTRE. Le siège de liquidation est fixé au siège social. Il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Pour avis
L2403873

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

GRENAM

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 15.244,90 €uros
Siège social :
SENS 89100
172 avenue de Sénigallia
Siège de liquidation :
1 Rue des Mulets
89100 MALAY LE PETIT
401 476 726 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 juillet 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric GRENDEL, demeurant 1 rue des Mulets - 89100 MALAY LE PETIT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue des Mulets - 89100 MALAY LE PETIT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.
L2403921

CLOTURE DE LIQUIDATION

FOR CONSULTING

Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 €uros
Siège social et de liquidation :
20 rue Philibert Roux
89000 AUXERRE
827 676 107 R.C.S. Auxerre

Aux termes du PV en date du 1er juillet 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé le liquidateur de son mandat, constaté la clôture de liquidation.

La société sera radiée du R.C.S. d'AUXERRE.
L2403854

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Maître Anaïs COMOY
Notaire à Villeneuve-la-Guyard (Yonne)
1, avenue des Promenades

EPOUX GRANIER

Avis rectificatif

Rectificatif à l'annonce du 29/07/2024, concernant le changement de régime matrimonial de M. Didier GRANIER et Mme Valérie BOVAGNET, il faut lire : M. Didier GRANIER et Mme Valérie BOVAGNET demeurant à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 22 rue saint jean, bichain, initialement mariés à la mairie de CANNES-ECLUSE (77130) le 6 juillet 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
L2403943

Un été en France

Musée du Louvre-Lens : du bonheur pour les sens

Aux antipodes du labyrinthique Louvre parisien, son petit frère lensois est un havre de paix à la japonaise, où une galerie du temps artistique épurée vous attend, s'ouvrant sur un immense parc. Visite, avec la complicité de Justine Canu, médiatrice culturelle, et Rémi Maillard, administrateur.



Au cœur du bassin minier du Pas-de-Calais se trouve un lieu qui détonne et étonne : le Louvre-Lens. Un musée qui vaut le détour tant pour son architecture toute en transparence - havre de paix à taille humaine -, que pour ses expositions et sa célèbre galerie du temps. Celle-ci permet d'avoir une vue sur « *5.000 ans d'histoire de l'art en presqu'un coup d'œil* », nous explique Justine Canu, médiatrice culturelle. « Cœur du réacteur » muséographique, cet espace propose 250 œuvres sculpturales et picturales qui seront renouvelées en septembre pour être remplacées par un nouveau « best of du musée du Louvre parisien ».

Loin du didactisme, la frise chronologique s'est faite discrète. Il y a ainsi « *autant de chemins que de visiteurs* » pour traverser l'espace. On découvrira les similitudes entre un sublime sarcophage médiéval et son voisin romain, un masque guinéen de 50 kilos, ou encore un portrait de Dona Isabel de Requesens, vice-reine de Naples, par Raphaël *(voir encadré)*.

> *Les habitants du bassin minier se prêtent désormais largement au jeu, profitant notamment de la gratuité de l'accès au parc et à la galerie du temps.*


MUSÉE DU LOUVRE-LENS

« LE LOUVRE-LENS EST AUTANT UN MUSÉE QU'UN PARC »

Le musée propose également une visite de ses coulisses, via « la mezzanine » depuis laquelle on peut apercevoir à travers un vitrage l'entreposage des œuvres et ceux qui s'y attellent. Et bien évidemment des expositions, dans le musée mais aussi dans le parc, à l'instar d'une œuvre de Niki de Saint-Phalle, qui s'y installera prochainement. « *Le Louvre-Lens est autant un musée qu'un parc* », plaide Justine Canu. Retenu en 2005 parmi 124 candidatures, le projet des architectes Kazuyo Sejima et Ryue Nishizawa de l'agence japonaise SANAA était guidé par l'idée d'une transition douce avec l'environnement, la recherche de transparence et l'ouverture sur l'extérieur. Et quel extérieur ! Un lieu de promenade prisé par les familles et autres joggers arpentant le « bois pionnier », et de nombreuses manifestations dédiées aux familles, parmi lesquelles « Parc en Fête ».

HÉRITAGE MINIER ET DÉMOCRATISATION CULTURELLE

À l'opposé des grands ensembles verticaux souvent favorisés par les architectes contemporains pour les musées, SANAA a choisi une architecture très linéaire et horizontale, héritée des quartiers miniers, sur un seul niveau. La nature avait repris ses droits sur le site, y ont poussé des cerisiers issus des noyaux laissés sur la terre par les mineurs lors de leur pause déjeuner. Le bâtiment a en effet été construit sur une friche de vingt hectares, celle de l'ancien carreau de fosse des puits 9 et 9 bis, fermé en 1960…

Cet héritage minier et la volonté de démocratiser l'art dans une ville où il n'y avait jusque-là pas de musées, sont omniprésent. Et cela a fonctionné dès le début de l'aventure, bien avant l'inauguration de 2012. L'idée était alors de reproduire la


MUSÉE DU LOUVRE-LENS - PHILIPPE CHANCEL

délocalisation du Centre Pompidou à Metz. L'appel à manifestation d'intérêt à peine lancé, les Lensois étaient d'ores et déjà 3.000 à signer une pétition pour voir naître le projet, indique Rémi Maillard, administrateur. Avec 13 médiateurs culturels et un travail « hors les murs », les habitants du bassin se prêtent désormais largement au jeu, profitant notamment de la gratuité de l'accès au parc et à la galerie du temps. Près d'un quart des 550.000 visiteurs annuels (chiffres 2023) sont ainsi des « locaux ». « *Les trois grands objectifs du musée étaient la démocratisation culturelle, la réinvention du Louvre et la redynamisation du territoire* », résume l'administrateur du musée. Un pari réussi en beauté.

PAR MARINE TESSE, LA GAZETTE NORD-PAS-DE-CALAIS. POUR RÉSOHEBDOÉCO, ASSOCIATION REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE RÉGIONAUX EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com

Le portrait de Dona Isabel de Requesens


RMN-GD - MUSÉE DU LOUVRE - HERVÉ LEWANDOWSKI

Emblématique de la collection semi-permanente de la galerie du temps, le portrait de Dona Isabel de Requesens, vice-reine de Naples, par Raphaël, a quelque chose d'envoûtant. Longtemps appelée « Portrait de Jeanne d'Aragon », l'œuvre de 1518 aurait été commandée par le Pape Léon X pour être offerte comme cadeau diplomatique au roi François Ier. L'artiste joue des effets de lumière pour de forts contrastes : l'habillement de velours rouge intense et le décor sombre. Le vêtement porté par la vice-reine occupe près de la moitié de l'espace !

Essai. **Un design affirmé, des mensurations en hausse, une multitude de motorisations essence, hybride rechargeable ou diesel : plus efficace que jamais, le SUV bavarois hausse le ton.**

BMW X3 : le parti radical

En matière de design, BMW procède par rupture... Quand une veine stylistique semble épuisée, la marque bavaroise change radicalement de direction. On aime ou pas mais force est de constater que ce parti-pris bouscule le confort esthétique et ouvre de nouvelles perspectives. La nouvelle BMW X3 exprime ce virage majeur. Avec pour commencer un véritable choc frontal, expression à prendre au sens premier. La proue de la quatrième génération X3 - la saga a débuté il y a 21 ans - est d'une absolue verticalité. Le constructeur avance le mot « monolithique » sans risque d'être démenti. C'est du brutal. Figure de proue : la double calandre BMW en version XXXL. Ses contours peuvent être illuminés avec l'option « Iconic Glow ». Pour faire encore davantage impression, si besoin était, le bouclier avant est largement échancré par de mégas entrées d'air. La forme du capot qui rejoint la calandre et les blocs optiques « advanced full LED » adaptatifs à la signature lumineuse en double L complètent une proue dégageant une indéniable personnalité.

Le reste est à l'unisson : ligne de toit abaissée, passages de roues musclés abritant des roues de 18 à 21 pouces, flancs épurés, lunette arrière de taille réduite, feux arrière débordant sur les ailes avec une signature lumineuse en forme de T. L'ensemble exprime une force certaine.

Les mensurations de cette quatrième génération X3 ont été majorées : plus longue (4,75m), plus large (1,92m) et plus basse (1,66m) : quelques centimètres supplémentaires qui déterminent une silhouette à la sportivité revendiquée.

A bord, l'impression de qualité et de modernité saute aux yeux. Au sens propre avec de beaux matériaux et habillages, l'immense dalle courbe « BMW Curved Display », l'affichage tête haute ou l'éclairage des contre-portes, de la console centrale avec de 15 couleurs au choix dont celles associées à la gamme M3. C'est spectaculaire. Toutes les aides à la conduite de dernière génération sont disponibles en série ou en option comme de tradition chez le constructeur bavarois. Idem pour les possibilités étendues de connectivité qui commencent avec le déverrouillage des portes via un smartphone. Le BMW Intelligent Personnal Assistant » offre une multitude de services, impossible à résumer...Le système d'exploitation BMW9 est supposé faciliter l'utilisation de ces fonctions digitales.



4,75m de long et 1,92m de large, la quatrième génération X3 muscle son jeu.. *Crédit : BMX*

UNE VERSION HYBRIDE RECHARGEABLE DE 300CH

Alors que de nombreuses marques répugnent à évoquer de façon détaillée leurs motorisations, ce n'est pas le cas chez BMW, motoriste de premier plan et fier de l'être. Bonne surprise, à Munich on persiste à proposer un large choix de blocs essence et diesel quatre et six cylindres. Nouveauté majeure : un six cylindres essence hybride rechargeable affichant 299ch, disposant d'une autonomie 100% électrique jusqu'à 90 km avec une capacité de recharge en 2h15 seulement. Les quatre cylindres essence (208ch) et diesel (197ch) disposent d'une hybridation légère 48V apportant un petit supplément de dynamisme et une relative réduction des émissions de CO2 et de consommation. Autres possibilités : un 3l six cylindres en ligne essence twin turbo de 398ch (0 à 100km/h en 4,6 secondes), converti lui aussi à la micro hybridation, alors qu'un autre six cylindres en ligne, diesel celui-là, est annoncé pour dans un an. Points communs à tous : une boite automatique à 8 rapports avec les palettes au volant et une transmission intégrale « X drive » en série.

Et comme une BMW, SUV ou pas, possède dans son ADN des prestations dynamiques de haut vol, celles de la nouvelle X3 ont été améliorées : voies élargies, barre stabilisatrice remaniée, cinématique modifiée des essieux avant à double articulation et arrière à 5 bras. En option, le système « Select drive » y ajoute des amortisseurs s'adaptant au style de conduite et à l'état de la route pour conjuguer au mieux efficacité et confort. Assemblée sur les sites américain de Spartanburg et sud-africain de Rosslyn, cette quatrième génération de X3 prendra en octobre prochain la suite d'une famille de modèle déjà produite à environ 1,9 millions d'unités.

Dominique Marée

Disparition. **Le constructeur britannique a décidé de donner un coup de balai dans sa gamme en supprimant la quasi totalité des modèles de son catalogue. Seul rescapé, le SUV F-Pace.**

Jaguar, le grand ménage

Coup de théâtre et coup de balai chez Jaguar ! Lors d'un entretien avec le média professionnel « Automotive News », Adrian Mardell, le patron de la marque contrôlée par le groupe indien Tata (comme Land Rover), a annoncé l'abandon de cinq des six modèles constituant la gamme du félin britannique. La raison de cette décision radicale : « *une rentabilité proche de zéro. Nous ne faisions des profits sur aucun d'entre eux* ». Voilà qui a le mérite de la clarté.

Les premières Jaguar à quitter la scène officiellement ont été les désirables coupé et cabriolet F-Type avec une série collector qui fera bientôt les beaux jours des collectionneurs. Le chant de leurs V8 n'est pas près de s'éteindre...

La production des berlines premium XE et XF a été arrêtée fin juin dans une discrétion quasi absolue. En dépit de leurs qualités, ce duo n'est jamais parvenu à se faire une place dans deux segments ultra dominés par les marques allemandes.

Le clap de fin pour les SUV I-Pace et E-Pace, assemblés sur les chaînes de Magna-Steyr en Autriche, est prévu pour la fin de l'année. En fonction des stocks disponibles, ils devraient toutefois être encore commercialisés au cours de premiers mois de l'année 2025. Il s'agit d'une fin de vie prématurée pour le SUV I-Pace 100% électrique, couronné « voiture de l'année » en 2019. En 2023, ses ventes européennes n'ont pas dépassé 4.000 unités. Insuffisant pour poursuivre une carrière qui n'a jamais vraiment décollé...

L'avenir de Jaguar devrait s'écrire sur le mode 100% électrique avec la sortie de trois modèles inédits, basés sur de nouvelles plates-formes. À commencer par une berline sportive supposée concurrencer la Porsche Taycan... Jaguar est à la croisée des chemins : le choix du 100% électrique n'est pas sans risque pour une marque dont la noblesse des moteurs thermiques a fait la réputation depuis des décennies...

D.M.



Maxime Lesobre. **« Grand de demain » pour le Gault&Millau après seulement quelques mois à la tête de la brigade du Château de Courban, ce cuisinier passé par les plus belles maisons a un objectif : raccrocher le macaron Michelin au fronton de l'adresse châtillonnaise.**

L'étoile montante de Courban



Acéré comme un fleuret, souriant mais concentré, ainsi apparaît Maxime Lesobre, chef officiel du restaurant gastronomique du Château de Courban depuis février dernier et élu « Grand de demain », début juillet, par le célèbre guide Gault&Millau. Une récompense à laquelle il se s'attendait pas et un premier pas vers son objectif : reconquérir l'étoile Michelin perdue par la maison côte-d'orienne en mars dernier suite au départ de son chef Nicolas Thomas, éphémère successeur du chef historique Takashi Kinoshita qui avait permis à la maison de la famille Vandendriessche de décrocher le macaron en 2018.

« *Pur-sang parisien* », Maxime Lesobre a grandi non loin de la boucherie de ses parents. Son père, charcutier, avait auparavant une entreprise à Rungis : « *Depuis tout petit, j'étais à Rungis. Puis à la boucherie... Je n'aime pas trop quémander, je suis à moitié Portugais, j'ai eu un grand-père qui nous a inculqués la valeur du travail alors dès qu'on faisait quelque chose à la boucherie, on avait une petite pièce pour acheter des bonbons !* » La boucherie familiale se lance dans la confection de brochettes, de saucisses… « *Au fur et à mesure, j'ai appris à découper la viande, à casser les morceaux de bœuf… j'ai un deuxième métier dans les mains.* » Au moment de choisir une orientation, Maxime Lesobre hésite entre… la création de bijoux ou la cuisine. « *Au moment de faire un choix je me suis dis :* "Ce que je préfère c'est passer de bons moments en famille autour d'une table". *Donc si j'arrive à faire passer du bon temps aux gens autour d'un repas, ce sera sympa.* » Il intègre l'école Ferrandi à 16 ans pour son BEP, préfère un brevet pro au bac et débute comme apprenti-commis à Coignières dans les Yvelines. « *C'était un petit restaurant, on était deux apprentis et le chef, mais il a pris le temps de nous apprendre les bonnes bases* » Le brevet pro se passe dans un restaurant du Groupe Flo à Versailles, « *beaucoup de choses maison, avec un gros débit, donc ça a été formateur* ».



« Il y a eu un effet Top Chef, à vingt ans, tout le monde pense qu'il est chef mais non ! Il faut avoir l'humilité d'apprendre, d'apprendre, d'apprendre, de toutes les saisons, de plein de maisons, pour se dire : "ca y est, je pense que je suis pas mauvais pour prendre une place de chef". Il n'y a que le travail qui paye, ça c'est une certitude et notre métier en est la preuve. » *Crédit : JDP.*

1989
Naissance le 16 août à Paris 13E

2009
Le Laurent*, avec le chef Alain Pégouret.

2010
Fait la réouverture du Royal Monceau à La Cuisine* avec le chef Laurent André.

2012
La Grande Cascade*, avec son « chef de cœur », Frédéric Robert.

2015
La Réserve*** avec le chef Jérôme Banctel

2019
La Maison du caviar

2022
Le château Louise de la Vallière

2023
Devient chef du Château de Courban en février

2023
En juillet, est distingué « Grand de demain » par le célèbre guide gastronomique Gault&Millau

CONSTELLATION D'ÉTOILÉS

Diplôme en poche, il retourne à Paris et intègre *Le Laurent*, auprès du chef étoilé Alain Pégouret. « *Là on est à l'armée,* s'amuse Maxime Lesobre. *La rigueur ! Ça a été un petit temps d'adaptation quand même et de remise en question. Mais quand on voit que l'on progresse au quotidien, on se dit qu'il faut pas lâcher, même si c'est dur. À 18 ans, on a envie de rigoler et on nous demande d'être plus que sérieux... ce que je peux comprendre quand on envoie des assiettes à 100 €* ». Il rejoint ensuite *La Cuisine* du Royal Monceau, sous la direction du chef Laurent André. « *Et j'étais toujours commis, parce que j'avais une grande bouche !* » Mais en 2012, Maxime Lesobre fait une rencontre déterminante, celle Frédéric Robert, son « *chef de cœur* » dans la constellation des Étoilés qui ont éclairé son chemin. C'est auprès de lui, à *La Grande Cascade* que Maxime Lesobre va gravir les échelons : postulant comme commis, Frédéric Robert lui fait prendre du galon et en deux mois à peine le nomme chef de partie (aux garnitures viande), le rapprochant du graal, le poste cuisson. Maxime Lesobre infuse là l'essence de son métier de cuisinier, subtil mélange de traits de génie et d'humilité. « *J'essaye d'être aussi bon que lui au quotidien.* »

> « La cuisine, c'est sexy ! C'est un mélange de cérébral et de sensualité. »

Son parcours l'emmène ensuite à *L'Arpège*, chez le triple étoilé Alain Passard, huit mois à sublimer les légumes dont le chef s'est fait une spécialité. « *Ce n'est pas forcément une cuisine qui me correspondait. Peut-être parce que j'étais un peu jeune et je sortais de maisons où on me disait ce que je devais faire alors que là c'était carte blanche au gros poste de l'Arpège… Après je pense que ça m'a bien aidé pour la créativité aujourd'hui.* »

Il rejoint ensuite Michel Rostang, pour sa première place de sous-chef tournant « *dans tous les restaurants du groupe à l'époque, c'était hyper intéressant. Là où ça n'allait pas, il fallait y aller ! J'ai fait le pompier de service mais c'était bien, on s'adapte à une maison très rapidement, on prend les choses en mains. Chez Rostang, on vous donne les clefs du restaurant et on y va !* » À 24 ans, le métier reconnaît à Maxime Lesobre une expertise non seulement en cuisine mais aussi dans la conduite des équipes : un bon ingrédient pour la suite… Retour ensuite à *La Grande Cascade*, comme sous-chef cette fois mais « *je voulais encore monter. Alors je suis parti chez Jérôme Banctel* (*La Réserve*, aujourd'hui triple étoilé), *juste avant l'obtention des deux étoiles. Grand cuisinier, grand technicien, encore une fois la rigueur. Je me suis plutôt pas mal adapté. Sa cuisine me parlait* ». Ce qui le fait vibrer, c'est « *une cuisine du produit, déjà. Où on sublime le produit, on n'utilise pas des poudres à tire-larigot… J'aime bien avoir des sauces, des jus, de la texture sur un produit. On n'a rien à créer, on fait de belles associations, avec de bons jus, on va ramener de la créativité dans les sauces, dans les garnitures en se faisant plaisir avec la saison. Mais c'est vraiment le produit qui guide la cuisine* ».

Après Banctel, Maxime Lesobre rejoint Thomas Boullault à *L'Arôme**, comme chef-adjoint et en 2019 prend la direction des quatre restaurants de la maison de caviar Boutary. L'équipe de Yannick Alléno le recrute ensuite pour l'ouverture du *Château de la Vallières* en Touraine. Mais pas vraiment en accord avec la direction, Maxime Lesobre quitte le navire au bout d'un an et fait des extras avant d'aborder en Châtillonnais au Château de Courban.

RACCROCHER L'ÉTOILE

Venu en remplacement et pour épauler Nicolas Thomas, Maxime Lesobre se voit proposer de devenir officiellement le chef de Courban début 2024. C'est une vraie remise en question personnelle et familiale mais aussi le début d'un appétissant challenge pour celui que le Gault&Millau vient donc de distinguer « Grand de demain ». Au Château, il a fait valser les cartes pour faire place à des menus en trois, cinq ou sept plats, bâtit un réseau de producteurs les plus locaux possible, privilégie les poissons de ligne de pêcheries familiales - avec un penchant avoué pour le travail sur les poissons maturés, séchés plusieurs jours sur l'arête pour une concentration naturelle de la salinité -, les légumes bios des Jardins du Cosmos de Leuglay à quelques kilomètres « *il va me faire pousser que j'ai envie de travailler, on va monter d'un niveau* », les truffes de Bourgogne... Car Maxime Lesobre comme la famille Vandendriessche ne cachent pas leur détermination à voir la belle adresse châtillonnaise reprendre sa place dans la galaxie des maisons chéries du Michelin, avec une cuisine « *qui sublime le produit, qui a l'air simple en apparence mais qui ne l'est pas du tout* ». La montée en gamme se fait partout, depuis le travail de pain et pâtisserie de la cheffe pâtissière Sae Hasegawa (depuis 2015 dans la maison !), jusqu'au service, la cave et l'équipe en cuisine que Maxime Lesobre veut emmener avec lui un peu plus près des étoiles.

Emmanuelle de Jesus